

RAPPORT D'ACHÈVEMENT

Bénin : Projet d'Appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE-ABC)



GRUPE DE LA
BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

I Données de base

A Données du rapport

Rapport daté du	Rapport daté du:	23 juin 2023	
	Date de la mission (<i>en cas de mission sur le terrain</i>)	Du : 23 mai 2023	Au : 27 mai 2023

B Responsables du projet au sein de la Banque

Fonctions	À l'approbation	À l'achèvement
Directeur régional	Janvier K. LITSE	Joseph RIBEIRO
Chef de bureau national	Bureau non créé	Robert MASUMBUKO
Directeur sectoriel	Abdirahmane BEILEH	Martin FREGENE
Responsable sectoriel	Dougou KEITA	Eklou ATTIOGBEVI-SOMADO
Coordinateur d'activités	Samba Bokari TOUNKARA	Ibro MANOMI
Coordinateur d'activités suppléant	-	-
Chargé d'équipe chargée du RAP		Ibro MANOMI
Membres de l'équipe chargée du RAP		Ibro MANOMI, Economiste Agricole Tetie Abdoulaye BAKAYOKO, Spécialiste en gestion financière Constant Kuessi DEGBEY, Chargé des acquisitions, Consultant Bambo DEMBELE, Chargé des décaissements Euloge OGOUWALE, Spécialiste en sauvegarde environnementale Jamila HEDHLI, Chargée de Programme Pays Xavier BOULENGER, Consultant Génie rural

C Données du projet

Nom du projet : Projet d'Appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVIRE-ABC)		
Code du projet : P-BJ-AAO-007	Numéros des instruments de financement : Don GAFSP : 5570155000701	
Type de projet : Projet d'investissement	Secteur : Agriculture	
Pays : République du Bénin	Catégorisation environnementale : 2	
Etapes de traitement du dossier	Evènements importants	Décaissements et dates de clôture
Source/instrument de financement 1 : Don GAFSP : 5570155000701	Source/instrument de financement 1 : Don GAFSP : 5570155000701	Source/instrument de financement 1 : Don GAFSP : 5570155000701
Date d'approbation : 07/10/2015	Montants annulés: 0	Délai du décaissement: 60 mois
Date de signature : 16/11/2015	Financement complémentaire : 0	Date initiale de clôture : 31/12/2021
Date d'entrée en vigueur : 16/11/2015	Restructuration : Non	Délai révisé du décaissement : 78 mois
Date d'entrée en vigueur du premier décaissement : 06/05/2016	Prorogation 1 : 31/12/2022 (11/06/2021) Prorogation 2 : 30/06/2023 (29/09/2022)	Date de clôture révisée : 30/06/2023

Date réelle du premier décaissement: 16/06/2016				
Source de financement (USD)	Montant décaissé (USD)	Pourcentage décaissé (%)	Montant non décaissé (USD)	Pourcentage non décaissé (%)
Don GAFSP (24.000.000 USD)	21.846.539	91,03%	2.153.461	8,97%
ETAT (2.713.100 USD)	1.486.779	54,80%	1.226.321	45,20%
Bénéficiaires (418.180 USD)	422.907	101,13%	0	0%
TOTAL (27.131.280 USD)	23.756.225	87,56%	3.379.782	12,44%
Co-financiers et autres partenaires extérieurs : Don GAFSP administré par la Banque				
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) avec l'appui d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) basée à Cotonou et impliquant de nombreux partenaires stratégiques dont les ATDA1, 2, et 4.				

D Revue et commentaires de la Direction

Rapport examiné par	Nom	Examiné le	Commentaires
Chef de bureau régional	Robert MASUMBUKO		
Chef de division sectoriel	Eklou ATTIOGBEVI-SOMADO		
Directeur régional p.i. (en tant que président de l'équipe pays)	Joseph RIBEIRO		
Directeur Sectoriel	Martin FREGENE		

II Évaluation des performances du projet

A Pertinence

1. Pertinence de l'objectif de développement du projet

Notation*	Compte-rendu descriptif (250 mots maximum)
4	L'objectif global du PAPVIRE-ABC était de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté. L'objectif spécifique du projet était de relancer durablement la production vivrière dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines, à travers l'amélioration de la productivité, la résilience aux changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles agricoles, la réduction des inégalités de genre et l'augmentation des revenus des ménages. En terme stratégique, le PAPVIRE-ABC se fondait sur la vision prospective « Bénin 2025 » et ses déclinaisons opérationnelles qu'étaient la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2011-2015 (SCRIP III) et le Plan national d'investissement agricole (PNIA) issu du Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA). Ces stratégies visaient la réalisation d'une croissance forte et inclusive, susceptible d'induire une amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, en levant les contraintes de sécurité alimentaire, d'accroissement des revenus et de l'attractivité de l'activité agricole. Le PAPVIRE s'inscrivait parfaitement dans ces alignements stratégiques et entendait contribuer au développement des chaînes de valeur agricoles dans les filières ciblées dans le PSRSA (riz, maïs, produits maraichers, poisson). Le projet s'alignait également sur la Stratégie de la Banque pour le secteur agricole (AgSS 2015-2019), ainsi que sur la Stratégie décennale de la Banque (2013-2022), en visant une croissance économique forte, inclusive et verte. Au niveau national, le projet s'alignait sur le document de stratégie pays (DSP 2012-2016), principalement sur le pilier I « Infrastructures de soutien à la production et à la compétitivité ». L'objectif du projet demeure pertinent avec le Plan stratégique de développement du secteur agricole en cours d'exécution (PSDSA 2017-2025) ainsi qu'avec le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021) qui visent à renforcer la croissance du secteur agricole, la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'intègre au Programme d'actions du Gouvernement (PAG 2021-2026) en cours d'exécution. Il reste également parfaitement en ligne avec les 2 piliers du nouveau DSP (2022-2026) qui ciblent (i) le soutien à la transformation de l'agriculture et au développement industriel, et (ii) le renforcement des infrastructures de soutien à la production et à la compétitivité économique. L'objectif de développement du PAPVIRE-ABC est demeuré pertinent sur toute la durée de l'exécution du Projet.

* Pour toutes les notations, l'échelle suivante a été utilisée :

4 (Très satisfaisant), 3 (Satisfaisant), 2 (Insatisfaisant), 1 (Très insatisfaisant)

2. Pertinence de la conception du projet

Notation*	Compte-rendu descriptif (250 mots maximum)
3	La conception du PAPVIRE-ABC avait pris en compte les leçons tirées des projets de la Banque au Bénin (dont le PAIA-VO en cours d'exécution) et de celles du portefeuille GAFSP de la Banque. Ainsi, le processus de recrutement du personnel clé de l'UGP avait été entamé dès l'approbation du projet. De même, les manuels de gestion administrative et financière, et d'exécution technique ont été élaborés sur les ressources de préparation du GAFSP logées à la Banque. Les communes, les services déconcentrés (en particulier les ex-Carder puis les ATDA) et les organisations professionnelles ont été fortement impliqués depuis la préparation et pendant l'exécution, à travers une démarche participative inclusive pour assurer une meilleure appropriation et durabilité des investissements du projet. Le choix des sites prioritaires à aménager avait tenu compte d'études techniques existantes, dont celles issues du PAFICOT pour ce qui concerne les pistes rurales, et de l'engagement des bénéficiaires. L'utilisation des procédures nationales pour l'acquisition de certains biens et travaux, avec l'adoption d'un mode de revue à posteriori de la Banque, et un allotissement adéquat des marchés de travaux devaient permettre d'accélérer la passation des marchés. La conception du projet avait également pris en compte l'intervention d'autres PTF, pour assurer des synergies dans les activités d'aménagement de périmètres irrigués, de réhabilitation de retenues de barrages, d'aménagement de pistes, de sécurisation foncière, de production semencière, etc. Il a été toutefois relevé au niveau de la conception, la non-budgétisation de certaines activités pourtant citées dans la description du projet (réhabilitation complète de 58 km pistes, 20 forages modernes pour adduction d'eau, fonctionnalité 3 systèmes d'alertes précoces (SAP). A ces différents titres, la conception du projet apparaît comme globalement satisfaisante (notée 3).

3. Enseignements tirés relativement à la pertinence

Questions clés (5 maximum)	Enseignements tirés	Public cible
1- Valorisation des acquis et disponibilité d'études techniques	1- La prise en compte des leçons et bonnes pratiques du passé contribue à améliorer la conception des projets. A cet égard, les revues du portefeuille, l'échange d'expériences avec des projets en cours, l'exploitation des résultats des rapports d'achèvement et encore des évaluations finales indépendantes permettent de valoriser les expériences passées. Le recours à des études existantes de qualité est aussi très utile pour mieux cerner les problématiques, estimer les coûts et accélérer le démarrage des activités (préparation rapide des dossiers d'appel d'offres) ainsi que la mise en œuvre des projets dans le respect des calendriers fixés.	Gouvernement Banque
2- Démarche participative et implication des acteurs locaux	2- Pour les projets de développement en milieu rural, la prise en compte des réalités locales est indispensable pour bien cerner l'engagement, les besoins et capacités des bénéficiaires, pour éviter les sources de conflit ou d'incompréhension, et mieux intégrer la dimension genre et foncière. La consultation et l'implication des acteurs locaux (population, organisation de producteurs, femmes et jeunes, ONG, autorités administratives, services techniques décentralisés, société civile, etc.) contribuent à la bonne compréhension des problématiques, et par la suite à une meilleure appropriation et durabilité des actions conduites.	Banque Gouvernement Acteurs locaux Société civile
3- Utilisation de fonds dédiés à la préparation des projets et anticipation des acquisitions	3- La qualité à l'entrée d'un projet peut être renforcée en recourant à des fonds de préparation, à l'instar des dispositions prévues dans le cadre du GAFSP. Outre certaines études techniques, ces fonds peuvent aider à la mise en place des équipes de projets, et aussi des instruments de gestion et de suivi. L'option PPF (avance sur prêt FAD) est également à considérer pour faciliter les activités de démarrage d'un projet, dont les études d'APD et dossiers d'acquisition. Dans la conception, le recours au mode d'action anticipée d'acquisition (AAA) et à la méthode du remboursement peuvent permettre aussi aux gouvernements de favoriser un démarrage plus diligent des activités des projets.	Gouvernement Banque
4- Qualité des documents d'évaluation du Projet	4- Il convient de s'assurer que l'ensemble des activités prévues à l'évaluation sont effectivement budgétisées dans le tableau des coûts, et que les indicateurs figurant dans le cadre logique, le tableau détaillé des coûts et le descriptif du projet sont identiques. Une attention particulière doit aussi être portée aux indicateurs cibles retenus (notamment ceux relatifs aux effets), afin de s'assurer de leur caractère réaliste et mesurable. Lors de l'instruction et des négociations, une revue attentive des documents de projet, dont le volume annexe, le tableau détaillé des coûts et le cadre logique est indispensable.	Banque Gouvernement

B Efficacité

1. Progrès réalisés pour atteindre l'objectif de développement du projet (objet du projet)

Commentaires

Fournir un bref descriptif du projet (composantes) et indiquer le contexte dans lequel il a été conçu et exécuté. Indiquer l'objectif de développement du projet (généralement l'objet du projet, tel qu'indiqué dans le CLAR) et évaluer le progrès accompli. Les effets imprévus devraient également être pris en compte, ainsi qu'une référence spécifique à l'égalité des sexes dans le projet. Longueur maximale indicative : 400 mots.

Pour atteindre son objectif de relance de la production vivrière, le PAPVIRE-ABC a été structuré en trois composantes et huit sous-composantes : (A) Appui aux infrastructures rurales: A1 Aménagements hydro-agricoles, A2 Protection des zones vulnérables, sécurisation foncière et gestion de la transhumance, A3 Désenclavement des zones de production ; (B) Développement de chaînes de valeurs agricoles et résilience: B1 Amélioration de la productivité des exploitations et innovations technologiques, B2 Renforcement des capacités des parties prenantes, B3 Développement des chaînes de valeurs agricoles, B4 Promotion de l'entrepreneuriat agricole et l'employabilité des jeunes et des femmes, B5 Appui à la nutrition ; et (C) Gestion du projet. Dans ses trois départements d'intervention (Alibori, Borgou et Collines), le projet a ciblé des communes fragiles et défavorisées sur le plan économique, social et environnemental, mais dotées d'un important potentiel agricole et piscicole dont la mise en valeur durable devait contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, accroître les revenus des petits producteurs, atténuer l'incidence de la pauvreté et renforcer la résilience des populations, notamment les femmes et les jeunes. Il était prévu que le projet touche directement plus de 50.000 personnes dont 50,2% de femmes et génère une production additionnelle de 42.000 tonnes de produits vivriers (riz, maïs, manioc) et 14.600 tonnes de produits maraichers.

Au terme du projet, de nombreux progrès ont été enregistrés et des résultats tangibles sont visibles sur le terrain, en termes d'infrastructures disponibles (magasins, bas-fonds aménagés, retenues d'eau réhabilitées, jardins maraichers, pistes, etc.), et de production additionnelle agricole générée annuellement de près de 60.000 tonnes. Les visites de terrain ont montré l'engouement des bénéficiaires et l'accroissement de leurs revenus et conditions de vie largement relaté lors des discussions. Au total plus de 55.000 bénéficiaires directs ont profité des effets du Projet. Des résultats très intéressants ont aussi été enregistrés en termes d'implication active des acteurs locaux dont les OPA, les ATDA, la société civile et les communes. Le projet a dédié certaines activités spécifiquement aux jeunes et aux femmes (formation de 400 jeunes autoentrepreneurs, formation de 1.500 femmes des coopératives de transformation, périmètres maraichers féminins à l'aval des retenues, représentation au sein des comités de gestion, etc.) en association avec l'ANFAB. En fin mai 2023, les taux d'exécution des composantes A et B sont estimés tous deux à 95%, et il est attendu qu'ils soient portés à des niveaux proches de 97% à la clôture du projet. Il est à noter que la mise en œuvre de la composante A a été pénalisée par des insuffisances dans les études techniques et par des retards dans la réalisation des travaux, notamment les aménagements hydroagricoles, du fait principalement de la faiblesse des capacités financières et managériales des entreprises. L'exécution de plusieurs activités prévues sous la composante B a souffert des difficultés de mobilisation des ressources de la contrepartie nationale, en particulier le volet "promotion de l'entrepreneuriat agricole et l'installation des jeunes et des femmes", de retards dans l'acquisition et l'installation des équipements agricoles, au profit des ESOP, et encore de la réforme institutionnelle du secteur agricole qui a entraîné la liquidation des CARDER et la mise en place des ATDA. A ces contraintes, se sont ajoutées par la suite celles exogènes liées à la pandémie COVID19 puis au conflit russo-ukrainien, qui ont eu notamment des effets sur les délais, les coûts et la non-disponibilité de certains biens et carburants. Pour toutes ces raisons, la durée du projet est passée de 5 à 6,5 ans.

2. Établissement de rapports sur les effets

Indicateurs des effets (selon le CLAR; si nécessaires, ajouter d'autres lignes)	Valeur de base (2015) (A)	Valeur la plus récente (B)	Cible visée (C)(valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) [(B-A)/(C-A)]	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 50 mots par effets)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
1. Les productions agricoles vivrières, maraichères et halieutiques sont accrues					<i>Les productions ont été estimées à partir des données collectées localement par les ATDA et DDAEP des zones d'intervention et consolidées au niveau de l'UGP.</i>	
Productivité moyenne des cultures céréalières (kg/ha)	≤ 1.500	4.427	≥ 4.500	97,6%		
Volume de production vivrière (riz, maïs, manioc) commercialisée/an (T)	43.000	87.075	85.000	104,9%	Avec la mise en service des derniers aménagements, il est attendu pour 2023, un volume commercialisé encore supérieur et estimé à 92.475 tonnes.	

Volume de production maraîchère commercialisée/an (T)	1.000	6.700	15.600	39,0%	Il est à noter que le PAPVIRE a contribué à la mise en route des semences de base au niveau l'INRAB. La production maraîchère attendue avec les derniers aménagements est estimée à 1.300 tonnes commercialisées.
Volume de production halieutique commercialisée/an (T)	700	1.480	2.200	52%	Le volume produit correspond à l'année 2019. Les retards dans la réhabilitation des retenues, l'installation des cages, et l'acquisition des alevins n'ont pas permis la pratique piscicole à ce jour. Avec les 74 cages flottantes prochainement en service le volume de production halieutique commercialisée fin 2023 est estimé à 2.073 tonnes.
2. Les revenus de producteurs sont améliorés en milieu rural y compris pour les femmes et jeunes exploitants agricoles					<i>Les revenus ont été estimés à partir d'enquêtes réalisées fin 2022-début 2023 auprès d'un échantillonnage représentatif de bénéficiaires.</i>
Revenus/an par exploitation vivrière gérée par personne y compris ceux des femmes (FCFA)	130.998 (83.853)	211.783 (165.765)	214.000 (176.000)	97,33% 88,8	
Revenus/an par exploitation maraîchère y compris ceux des femmes (FCFA)	393.141 (ND)	518.000 (340.000)	557.500 (418.000)	75,97% (N/A)	
Revenus/an par ferme piscicole gérée y compris ceux des femmes (FCFA)	ND	278.000 (ND)	392.500 (355.000)	70,83% (N/A)	
3. Le cadre de promotion d'entreprises agricoles mis en place pour les jeunes et les femmes					Sont évaluées ici les cibles liées à l'entreprenariat agricole
Nombre d'entreprises opérationnelles avec promoteurs y compris celles des femmes	ND	222 (65)	47 (22)	472% 295%	Cela correspond aux jeunes formés et ayant créé leurs entreprises
Nombre de centres d'incubation d'entreprises avec un partenariat signé	2	4	4	100%	Conventions signées avec CePED (CPEA de Zagnanado et Ketou), et CPETAKI de Kpomassè
Nombre de projets bancables d'entreprises agricoles développés y compris ceux des femmes	ND	400 F158	188 F 88	212,8% 180%	400 dossiers de projets finalisés par les jeunes avec l'appui du CePED
Notation (voir méthodologie EER)*	Compte-rendu descriptif				
3	Les effets attendus du projet, en matière d'amélioration de la production et des revenus dans les filières promues, tant vivrières (riz et maïs) que maraîchères (tomate, gombo, oignon), sont réels avec des niveaux souvent proches de cibles visées. L'évolution tendancièrè par année laisse présager encore à court terme un accroissement des productions, en rapport aussi avec la mise en valeur progressive des aménagements récemment achevés, l'exploitation effective des 3 ESOP de riz et maïs, et la mise en service à venir des 10 centres multifonctionnels. Il ressort des entretiens et enquêtes avec les bénéficiaires, une amélioration de la productivité grâce à l'utilisation des semences certifiées, au respect des itinéraires techniques ainsi qu'à l'aménagement des zones de production, avec des rendements passant de 3,4 t/ha à 5,2 t/ha pour le riz, et de 1,3t/ha à 3,1t/ha pour le maïs. Le volet piscicole n'a pas permis de productions halieutiques à ce jour,				

compte tenu des différents retards enregistrés (travaux et biens à acquérir). La construction des magasins a favorisé les ventes groupées et la pratique du warrantage qui permettent aux producteurs d'écouler leurs productions à des prix rémunérateurs et d'accéder aux crédits auprès des institutions de microfinance. Ces différents appuis ont permis la création de 5.098 emplois en 2020 et 2021 (dont 1.207 au profit des femmes), l'accroissement des revenus des bénéficiaires entre 176.000 FCFA et 418.000 FCFA, et l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires (consommation alimentaire, accès aux services sociaux de base, cadre de vie, etc.). Au total, 55.262 bénéficiaires directs ont pu être impactés, soit un peu plus que la cible visée initialement. La performance relative aux effets est évaluée à 3, prenant en compte la marge de progression encore attendue à court et moyen termes.

3. Rapport sur les produits

Les produits mentionnés ci-après correspondent à ceux retenus lors de l'évaluation. Les produits additionnels ajoutés dans le cadre du système suivi-évaluation mis en place par le projet sont marqués d'un astérisque. Certaines valeurs cibles initiales ont été ajustées lors de l'exécution et figurent entre parenthèses, sous la nouvelle valeur cible. Un double astérisque indique les activités ajoutées et non prévues initialement. Les valeurs précédées de la lettre F concernent spécifiquement les femmes.

Indicateurs des produits (tel qu'indiqué dans le CLAR; ajouter d'autres lignes, si nécessaire)	Valeur la plus récente (A)	Cible visée (B) (valeur escomptée à l'achèvement)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé) (A/B)	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative: 50 mots par produit)	Indicateur sectoriel de base (Oui/Non)
I. APPUI AUX INFRASTRUCTURES RURALES					
1.1 Aménagements Hydro-Agricoles					
Nombre de barrages agro-pastoraux réhabilités	7+1	7	100%	Les travaux de réhabilitation de 7 retenues d'eau et 1 mare avec aménagement d'une superficie totale de 74ha à leur aval, démarrés en janvier 2020, ont été achevés en fin 2022 et réceptionnés définitivement en début 2023. La mise en exploitation des sites en aval est déjà en cours. Le volet piscicole devrait être mis en œuvre au second semestre 2023, par l'exploitation des cages flottantes déjà en place. L'estimation des volumes d'eau stockés reste à évaluer. L'indicateur relatif à cette cible a été supprimé, la valeur initiale n'étant pas fiable.	
Aménagement de périmètres maraichers à l'aval des barrages (ha)	74	67	110,4%		
Aménagement de périmètres irrigués à maîtrise totale (ha)	168	200	84%	Les travaux d'aménagement à l'entreprise, démarrés en janvier 2020 pour la première phase (627 ha) et janvier 2021 pour la seconde phase (303 ha), ont enregistré d'importants retards, accentués pour certains marchés par des réaménagements techniques. Les aménagements concernent 31 sites et le taux global d'exécution physique est de 91,65% contre un taux d'exécution financière de 81,27%. A la date du 31 mai 2023, 24 sites sont réceptionnés sur 31. Il est attendu que tous les sites soient réceptionnés au 30 juin 2023, à l'exception d'un site au Nord compte tenu de la situation sécuritaire (site de 64ha de Foulansako dans la commune de Karimama).	
Aménagement de plaines d'inondation dans la commune de Karimama (ha)	151	230	65,6%		
Aménagement de bas-fonds à l'entreprise (ha)	304	500	60,8%		
Aménagement sommaire de bas-fonds par HIMO (ha)	888	872	101,8%	Au total, une superficie aménageable de 872 ha (valeur cible réajustée à mi-parcours) a été caractérisée et confirmée par la DGR. La réalisation d'une première tranche de 361 ha a été confiée à des entreprises locales et la seconde tranche de travaux (511 ha) a été confiée aux ATDA 2 et 4. A l'issue des travaux, les superficies aménagées suivant l'approche HIMO portent sur 888 ha (53 sites) et ont fait l'objet de réception. Les superficies aménagées sont mises en exploitation.	
1.2 Protection zones vulnérables et Foncier					

Superficies protégées par les méthodes de GIFS, GDT, GIRE, etc. (ha)	1.303	350	372%	Au total, en lien avec les ATDA, une superficie de 1.303 ha a été mise en valeur suivant les mesures GDT avec l'acquisition et la mise en place de 12,8 tonnes de Mucuna, 11,8 tonnes de Pois d'angoles, 24.678 plants de Gliricidia et 449 kg de Aeschynomenea pour la fertilisation des sols et le renforcement des capacités sur les techniques de labour croisé et l'utilisation des cordons pierreux.
Nombre de Plans Fonciers Ruraux (PFR) certifiés	NA	0 (20)	NA	A l'issue de la revue à mi-parcours, la réalisation des PFR a été abandonnée en raison changement d'option du Gouvernement en matière de sécurisation foncière. Cette activité a été remplacée par la sensibilisation des bénéficiaires et l'établissement d'actes de donation notariés.
Couloirs de transhumance balisés (km)	NA	0 (100)	NA	A l'issue de la revue à mi-parcours du projet, les activités relatives à la transhumance ont été abandonnées en raison de l'évolution du cadre institutionnel y relatif.
Nombre de conventions collectives de transhumance mises en place	NA	0 (10)	NA	
1.3 Infrastructures de désenclavement				
Routes rurales réhabilitées complètement (km)	0	0 (58)	NA	Les objectifs ont été révisés à mi-parcours de 118 km à 60 km du fait que la réhabilitation complète de 58 km n'a pas été budgétisée dans le Costab du projet. Les travaux débutés fin 2020 sont achevés et ont fait l'objet d'une réception provisoire pour un linéaire de 68km, soit 26 km dans la commune de Banikoara et 42 km dans la commune de Gogounou..
Routes rurales aménagées aux points critiques (km)	68	60	113%	
II. DEVELOPPEMENT CHAINES DE VALEUR AGRICOLES ET RESILIENCE				
2.1 Amélioration Productivité et innovations technologiques				
Superficies mises en valeur avec de nouvelles technologies (ha)	36.434 F 15.054	30.000 F 12.000	121% F 125%	Les paquets technologiques diffusés par les ATDA (riz, maïs, maraîchage) ont été utilisées par les groupes de contact sur une superficie totale de 6.800 ha pour le riz, 28.551 ha pour le maïs et 1.083 ha pour le maraîchage.
Membres des groupes de contact formés dans les Champs Ecole Paysan (CEP) et Unités de démonstration (UD) sur les innovations technologiques	3.445 F 1.179	3.510 F 1.053	98,15% F 111%	Au total 75 UD et 90 CEP ont été mis en place. Ainsi, 3.445 membres de groupes de contact dont 1.179 femmes ont été formés sur les innovations technologiques dans les 09 communes d'intervention du projet.
Nombre de magasins d'intrants agricoles construits et gérés par des hommes et femmes	9	9 de 500t* (27 de 100t)	100%	09 magasins de 500 tonnes (préférés aux 27 magasins initiaux de 100 tonnes car plus adaptés au warrantage) sont achevés et réceptionnés depuis 2020.
Personnes-jours de formation aux ateliers de revues technologiques	18.144 F 6.758	18.900 F 7.560	96.00% F 89,39%	Six ateliers de revues technologiques ont été organisés au profit des cadres et techniciens portant sur de nouvelles technologies pour la production de riz, maïs et culture maraichères (gestion intégrée de la fertilisation des sols, système de riziculture intensive, maîtrise des itinéraires

				techniques, etc.). Des séances de restitution ont ensuite été organisées au profit des producteurs leaders qui ont formé à leur tour les membres des groupes de contact.	
Nombre de paysans (es) formés in fine aux technologies résilientes	29.500 F 12.935	25.500 F 7.650	116% F 169%	Au total, 29.500 producteurs (membres de groupes contacts, producteurs touchés par effet de diffusion) ont été suivis, appuyés et formés sur les technologies résilientes, dont 19.355 pour la filière maïs et 5.034 pour la filière riz au titre de la campagne agricole 2021-2022.	
Nombre de producteurs de semences améliorées assistés	261 F 40	180 F 40	145% F 100%	Dans les 09 communes d'intervention du Projet, 261 multiplicateurs de semences ont été formés, dont 40 femmes. Ces multiplicateurs ont reçu des semences de base et ont produit des semences certifiées au profit des bénéficiaires du projet.	
Systèmes d'alertes précoces (SAP) décentralisés fonctionnels	NA	0 (3)	NA	En 2021, le rapport d'étude pour la mise en place de SAP Communautaires a été validé. Cependant le budget initial du projet n'avait pas prévu le déploiement de SAP. Ajouté à cela, beaucoup d'autres projets à vocation similaire ont mis en place un projet Système d'Alerte Précoce (SAP-Bénin) financé par IODE, ODINAFRICA, PADAAM, PANA-BENIN dans les zones d'intervention du projet. De ce fait le PAPVIRE n'est pas intervenu dans le déploiement des SAP.	
2.2 Renforcement des Capacités des Parties Prenantes					
Membres de Comités gestion des périmètres et infrastructures formés	3.668 F 297	1.350 F 540	272% F 55%	La mise en place officielle des comités par la PASCIB et la DLROPEA a été suivie de la formation des membres en 2020 et 2021. Un total de 3.668 membres des 135 Comités de gestion des périmètres et infrastructures, dont 297 femmes, ont été formés.	
Nombre d'Organisations Paysannes (OP) appuyées et fonctionnelles	758 F 129	700 F 280	108,28% F 46%	758 OP (318 riz, 250 maïs et 190 maraîchage) ont été sensibilisées et formées sur les avantages de la vie associative dont 129 organisations paysannes féminines pour leur mise en conformité.	
Membres des OP encadrés et assistés	20.123 F 5.386	28.000 F 11.200	71,86% F 48,1%	L'effectif total des membres d'OP encadrés et assistés est évalué à 20.123 dont 5.386 femmes. Le dossier de tous les membres a été constitué par les OP et transmis à la DDAEP.	
Personnes-jours de formation en transformation, commercialisation et pertes après récolte	2.605 F 1.144	1.500 F 600	173,7% F 190,7%	Au total, 1.302 bénéficiaires (2.605 pers.j) dont 572 femmes, ont été formées en moyenne pendant 02 jours.	
Personnes-jours de formation pour techniciens spécialisés et conseillers agricoles	810 F 270	640 F 256	127% F 105%	54 techniciens spécialisés et conseillers agricoles (dont 18 femmes) ont été formés sur les 03 filières ciblées, en moyenne pendant 05 jours par campagne agricole au cours de trois années.	
Personnes-jours de formation par système de visite dans les CEP et UD	68.964 F 14.494	63.180 F 18.954	109% F 76,5%	3 visites inter communales et 4 visites intra-communales ont été organisées en 2019 et 2020 au niveau des CEP par les ATDA au profit de 4.926 producteurs leaders et membres des groupes de contact, en moyenne pendant 02 jours.	
2.3 Promotion des Chaînes de Valeurs Agricoles					

Nombre de magasins construits pour les opérateurs (trices)*	9	9 de 1.000t (40 de 100t)*	100%	A la demande des bénéficiaires, il a été décidé de réaliser 9 magasins de stockage de 1.000 tonnes au lieu de 40 magasins de 100 tonnes prévus initialement. 6 des 9 magasins sont actuellement exploités dans le cadre du warrantage et gérés par les producteurs.
Nombre de hangars de marchés ruraux construits pour les Opérateurs (trices)	NA	0 (20 F 10)	NA	Activité annulée à l'issue de la revue à mi-parcours au regard du retard dans la passation des marchés et de l'insuffisance des ressources.
Nombre de Centres multifonctionnels construits, destinés aux femmes avec unités de transformation	0	10 (16 F 10)	0%	Pour raison budgétaire, le nombre de centres multifonctionnels a été revu à la baisse lors de la revue à mi-parcours (10 au lieu de 16). Les kits de transformation de riz et de maïs destinés aux 10 centres multifonctionnels sont déjà réceptionnés. Le processus de sélection des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours, pour être exécuté sur les ressources de contrepartie. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2023.
Nombre de forages modernes pour adduction d'eau potable	NA	0 (20)	NA	Activité annulée car non prise en compte dans le Costab à l'évaluation du projet et devenue non pertinente au regard de la création de l'Agence Nationale d'Eau Potable.
Nombre d'équipements post-récolte destinés aux OP, GIE, coopératives féminines (bâches, kits riz, kits maïs)	150	130 équipements	115%	Il a été mis en place au profit de 40 groupements féminins 150 équipements post-récolte, notamment : 70 bâches, 15 batteuses-vanneuses, 45 kits d'étuvage de riz, 15 égreneuses-vanneuses de maïs, 5 kits spécifiques de maraîchage (10 matériels).
Nombre d'OP et GIE féminines pour la transformation renforcés	50	30	166,7%	50 groupements de femmes transformatrices et OP ont bénéficié des sessions de formation sur les techniques de transformation, de conservation et de mise en marché des produits finis.
Nombre d'ESOP constitués et renforcés, intégrant leurs membres	2 ESOP (1.164 membres dont 380 femmes)	3 ESOP (6.000 membres dont 2.880 femmes)	67% (19,43%)	Après études, les travaux de construction des ESOP supportés par la contrepartie nationale, ont démarré en avril 2020. Les ESOP de Ouessè (maiserie) et de N'Dali (mini rizerie) sont complètement achevées et équipées. Celle de Karimama (mini rizerie) est en voie d'achèvement, et les équipements stockés provisoirement au niveau de l'ATDA. Les ESOP de N'Dali et de Ouessè sont constituées sous forme de SARL Les dispositions sont encore à Karimama en cours pour la formalisation juridique.
Ressources IMF mobilisées pour le financement rural (milliers USD)	700	1.000 (2.283)	70%	Révision à mi-parcours des objectifs à la baisse de 2.283.000 USD à 1.000.000 USD. Les multiplicateurs de semences et OP de la zone d'intervention ont bénéficié des crédits de campagne auprès des CLCAM, pour un montant estimé à 700.000 USD (source IMF via les ATDA).
2.4 Promotion de l'entrepreneuriat agricole et l'employabilité des jeunes et des femmes				
Nombre de jeunes et femmes appuyés/formés pour l'installation	473 F 158	400 F 150	118% F 105,3%	473 jeunes entrepreneurs agricoles dont 158 femmes ont été formés par le projet, en plusieurs cohortes, aux centres CPEA de Zagnanado et Kétou et au centre privé de CPETAKI. 106 jeunes issus de la première cohorte se sont déjà installés à leur propre compte.
Nombre de cages	74	74	100%	Les missions de la Direction des Pêches ont permis

flottantes de 180 m ³ installées pour 7 GIE spécialisés en fermes piscicoles au niveau des 7 barrages qui seront réhabilités.		(84)		d'évaluer l'effectif et le volume des cages flottantes à installer en tenant compte des capacités réelles des retenues d'eau (74 cages préconisées). C'est ainsi que 74 cages flottantes ont été acquises et installées en 2022 au niveau des 7 retenues.
Fonds compétitif d'appui aux initiatives innovantes des jeunes et des femmes (milliers USD)	NA	0 (358 F 143)	NA	Activité impliquant le FNDA annulée à la mi-parcours car non débutée. Ressources de contrepartie prévues réallouées en faveur de l'installation des jeunes (acquisition de kits).
2.5 Appui à la nutrition				
Nombre de personnes directement sensibilisées sur la nutrition	16.205 F 12.392	10.000 F 8.000	162% F 155%	Les ATDA avec l'appui de la DANA, des mairies, des CPS, des hôpitaux et du SP CAN ont organisé en 2020 des séances de démonstration nutritionnelle suivies de séances de sensibilisation et d'émissions radios pour une large diffusion.
Nombre de Femmes formées en allaitement maternel et nutrition	160	150	107%	La DSME a formé 160 femmes en counseling en ANJE et l'alimentation de la femme enceinte et de la femme allaitante. Il est à noter que 45 techniciens spécialisés et animateurs de CPS ont aussi été formés.
Suivi et appui-conseils pour la mise en application des règles et hygiène en nutrition opérationnels dans les 09 communes du projet (communes touchées sur règles d'hygiène)*	9	9* (0)	100%	En raison des préoccupations du GAFSP, un dispositif spécifique de suivi de la mise en application des règles et hygiène en nutrition a été déployé en 2021, impliquant les mairies, les DDAEP, les Conseillers et Chefs de village.

Notation (voir méthodologie EER)*

Compte-rendu descriptif

3

Composante A : Le taux d'exécution physique global des activités de la composante A est évalué à 95% en fin mai 2023, ce qui traduit l'atteinte de nombreux produits dont certains ont été revus à la baisse lors de la revue à mi-parcours. La majorité des infrastructures sont réceptionnées et fonctionnelles. La mise en œuvre de la composante A a toutefois été globalement pénalisée par différents facteurs : manque d'études d'avant-projet détaillé (APD) au démarrage du projet, longueur des processus de passation de marchés, faiblesse globale des entreprises en charge des travaux, insuffisances relevées à l'exécution pour les études réalisées, changements institutionnels au niveau du MAEP (dissolution de l'APAH et des CARDER), difficulté de mobilisation des ressources de la contrepartie nationale et absence au sein de l'UGP d'un ingénieur en Génie rural pour entreprendre en interne les diligences relatives aux infrastructures. Il est à noter vers la fin du projet, avec l'appui du MAEP, une évolution positive dans la réalisation des infrastructures hydro-agricoles avec l'achèvement et la réception des travaux de réhabilitation des retenues d'eau, d'aménagement de périmètres irrigués et d'aménagement de bas-fonds suivant l'approche HIMO, tant à l'entreprise et qu'à travers les ATDA.

Composante B : Le taux d'exécution physique global des activités de la composante B est estimé à 95 % en fin mai 2023. Il ressort du tableau ci-dessus que la majorité des cibles ont été atteintes ou sont en voie de l'être, grâce notamment au dispositif d'encadrement mis en place au niveau communal par les ATDA. Des avancées notables ont ainsi été enregistrées dans la mise en œuvre de la composante, en particulier en matière de diffusion de paquets technologiques pour améliorer la productivité à travers l'installation des unités de démonstration (UD) et des champs écoles paysans (CEP), de recensement et de mise en conformité des coopératives, de renforcement des capacités sur la production de semences améliorées et les technologies résilientes, de facilitation de l'accès aux semences de qualité, d'appui au stockage, d'appui à la transformation des produits agricoles, de renforcement des capacités des parties prenantes, de renforcement des OP féminines et d'appui à la nutrition. Les progrès enregistrés auraient été plus importants n'eût été le retard dans la réalisation des aménagements hydro-agricoles (qui a notamment pénalisé le volet piscicole), les difficultés de mobilisation des ressources de la contrepartie nationale et la liquidation des CARDER dès la phase de démarrage du projet alors qu'ils devaient assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet au niveau local. Par ailleurs, le projet a fait face à une performance mitigée de ses partenaires stratégiques avec lesquels il a signé des conventions, qui s'est traduite par une consommation insuffisante des ressources mises à leur disposition, ce qui a conduit à un recentrage des activités et une réduction des montants alloués.

Compte tenu des dispositions en cours pour l'achèvement des dernières activités (aménagements de Karimama, acquisition de

alevins, fonctionnalité des ESOP et centres multifonctionnels, etc.), le niveau global d'exécution escompté au terme du projet est estimé à 97%, ce qui justifie une performance des produits globalement satisfaisante (note 3).

4. Notation de l'Objectif de développement (OD)

Notation de l'OD (à partir de l'EER actualisé)*	Compte-rendu descriptive (longueur maximale indicative: 250 mots)
3	Le PAPVIRE-ABC, malgré plusieurs contraintes exogènes non prévues (liquidation des CARDER, pandémie COVID19, effets du conflit russo-ukrainien, situation sécuritaire dans la zone Nord) et les retards importants pris pour les études et par les entreprises en charge des travaux, a permis d'atteindre globalement les produits et effets qui lui étaient assignés. De nombreuses infrastructures de production, de transformation, de commercialisation ont été mises en place ou sont en voie de l'être au niveau des trois départements d'intervention, offrant un potentiel de développement des productions vivrières et maraichères important. De nombreuses activités de renforcement de capacités et de diffusion de technologies adaptées ont été conduites auprès des producteurs et productrices mieux structurés, à l'échelon local, grâce à l'implication des ATDA. Le projet a touché près de 55.300 bénéficiaires directs dont 42% de femmes. La productivité des cultures céréalières, les volumes de production annuelle additionnelle commercialisée (plus de 44.000 tonnes) ainsi que les revenus des exploitants ont connu des améliorations significatives, documentées par les enquêtes finales, et relatées lors des entretiens. Les effets sur la sécurité alimentaire sont perceptibles aussi bien en termes de réduction de la durée de la période de disette que de la couverture des besoins alimentaires. Le taux de personnes dont les revenus arrivent à couvrir les besoins alimentaires est passé de 24 à 75% après l'intervention du projet. Face à ces résultats tangibles, on peut considérer que le niveau d'atteinte de l'objectif de développement est globalement satisfaisant, même s'il demeure nécessaire de poursuivre les efforts de pérennisation mis en œuvre, compte tenu de la relative jeunesse des structures, infrastructures et aménagements mis en place. Les effets et produits ayant obtenu une évaluation satisfaisante (notée 3), l'objectif de développement (OD) est noté 3.

5. Bénéficiaires (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)

Réels (A)	Prévus (B)	Progrès vers la réalisation de la cible (% réalisé A/B)	% Femmes	Catégorie (par exemple, les agriculteurs, les étudiants)
55.262 bénéficiaires directs dont 23.143 femmes	50.000 bénéficiaires directs dont 20.000 femmes	111%	115,7%	Producteurs, maraîchers, jeunes entrepreneurs, ESOP, etc.
351.500 bénéficiaires indirects dont 155.750 femmes	400.000 habitants (Bénéficiaires indirects)	87,9%	44,3%	Population rurale

6. Effets imprévus ou additionnels (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)

Description	Type (exemple, genre, changement climatique, aspect social, autres)	Positif ou négatif	Impact sur le projet (élevé, moyen, faible)
1- Les 67 magasins prévus initialement de 100 tonnes ont été remplacés par 9 magasins de 500 tonnes et 9 magasins de 1.000 tonnes, ce qui a permis un doublement de la capacité totale de stockage. De surcroît, à la demande des OP, beaucoup de ces magasins sont exploités dans le cadre du warrantage, alors que cela n'avait pas été initié pour ce mode d'utilisation.	Aspects économiques	positif	moyen
2- Deux retenues d'eau réhabilitées ont fait l'objet de prélèvements importants par des entreprises chargées de la construction de pistes, ce qui a nui temporairement aux activités d'irrigation à l'aval.	Aspects économiques et sociaux	négatif	faible
3- Les enquêtes ont montré que certains bénéficiaires ont utilisé des connaissances reçues dans le cadre du PAPVIRE pour mener d'autres interventions au niveau communal : tenue régulière de documents de gestion, plaidoyer au niveau des SFD, professionnalisation d'OP, entraide sociale, etc.	Aspects sociaux	positif	moyen
4- Sur plusieurs sites d'aménagement de bas-fonds, les bénéficiaires ont spontanément aménagé, à partir de leurs propres ressources, des superficies additionnelles totalisant environ 360 ha.	Aspects économiques	positif	faible

5- Le démarrage du PAPVIRE a coïncidé avec la mise en place des ATDA. Celles-ci ont mis à profit les opportunités offertes par le Projet, pour renforcer leurs capacités, opérationnaliser les nouveaux dispositifs mis en place, et œuvrer vers les objectifs fixés au niveau national en termes de promotion des filières vivrières. Le PAPVIRE a favorisé la mise en œuvre de la stratégie nationale du Conseil agricole (SNCA) de deuxième génération.	Aspects institutionnels	positif	fort
--	-------------------------	---------	------

7. Leçons tirées relativement à l'efficacité (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)

Questions clés (5 maximum)	Leçons tirées	Public cible
1- Risques de retard et de déstabilisation en cas de changements institutionnels majeurs dans le secteur concerné	1- La réforme institutionnelle du secteur agricole au Bénin a entraîné la liquidation des CARDER dès la phase de démarrage du projet alors que ceux-ci devaient assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet au niveau local, ce qui a retardé en 2017 et 2018 la mise en œuvre de bon nombre d'activités de la composante B. La situation a pu être débloquée qu'une fois les ATDA mises en place et mandatées. Il convient donc lors de l'évaluation d'un projet d'être vigilant sur les aspects institutionnels et si possible d'anticiper certaines évolutions pressenties. Lors de l'exécution, il s'agit de trouver rapidement des réponses opérationnelles palliatives en concertation avec les ministères concernés.	Gouvernement Banque Agence d'exécution
2- Importance de disposer d'études techniques de qualité	2- Des études de qualité disponibles au démarrage du projet favorisent grandement l'exécution des activités structurantes dans les délais impartis et pour les objectifs visés. Le PAPVIRE-ABC a souffert de retards du fait de la non-disponibilité des études, et a ensuite été confronté sur plusieurs sites à des problèmes techniques lors de l'aménagement des périmètre irrigués, ce qui a entraîné des retards et surcoûts. Il faut donc veiller à la qualité des études conduites en amont, en s'assurant qu'elles prennent en compte les réalités locales et en faisant appel à des expertises adéquates pour leur validation.	Gouvernement Agence d'exécution MOD Bureaux d'études
3- Mise à disposition nécessaire des ressources de contrepartie selon les montants et le calendrier prévus	3- La mise à disposition à temps et selon les montants prévus à l'évaluation des ressources de contrepartie, contribue au respect du calendrier et à l'atteinte des indicateurs. Le PAPVIRE a globalement souffert du montant insuffisant des dotations et du retard dans l'engagement des dossiers du budget national au SIGFIP en raison de la mise en application d'un nouveau système de gestion des finances publiques peu adapté au contexte opérationnel. En fin mai 2023, seul 52,9% du montant prévu pour la contrepartie a été mobilisé.	Gouvernement Ministère des finances
4- Réactivité et écoute recommandées pour certains ajustements opérationnels	4- Les réalités de terrain et le dialogue avec les bénéficiaires font parfois émerger de nouvelles options ou situations qu'il convient d'examiner et éventuellement d'intégrer dans la mise en œuvre du projet. On peut citer dans le cas du PAPVIRE-ABC le choix du tonnage des magasins ou encore l'abandon des actions relatives à la transhumance et aux PFR, au profit de l'établissement d'actes de donation notariés. Ces adaptations s'inscrivent logiquement dans la démarche participative devant animer l'exécution des projets. La revue à mi-parcours constitue à ce titre un moment privilégié pour examiner conjointement les ajustements et corrections nécessaires en vue d'améliorer la performance du projet.	Gouvernement Agence d'exécution Banque

C Efficience

1. Respect du calendrier

Durée prévisionnelle en mois (A) (selon le REP)	Délai réel d'exécution en mois (B) (depuis l'entrée en vigueur du 1er décaissement)	Délai prévu par rapport au délai réel d'exécution (A/B)	Notation*
60	78	0,77	3

Compte-rendu (longueur maximale indicative : 250 mots)

Le projet d'une durée initiale de 5 ans a été prorogé de 18 mois pour permettre l'achèvement des activités prévues. Les retards ont notamment été dus aux effets de la réforme institutionnelle impliquant des structures d'exécution pressenties (liquidation des CARDER et dissolution de l'APAH), à la faible organisation et aux insuffisances globales des entreprises, et aussi parfois à des options techniques à modifier, entraînant des délais d'exécution de travaux supérieurs à ceux prévus initialement. Le projet a également été fortement impacté en 2020 et 2021 par la pandémie COVID-19 (restriction des déplacements, retards dans la réception des infrastructures achevées et dans la livraison de certains équipements, etc.). Des perturbations ont aussi été enregistrées vers la fin du projet suite aux difficultés d'approvisionnement en carburant et au

renchérissement des coûts des matériaux du fait du conflit russo-ukrainien. La dégradation de la situation sécuritaire au Nord a aussi généré des retards en 2023 au niveau de la commune de Karimama. Compte tenu de ces facteurs exogènes imprévus, l'allongement du projet peut être considéré comme qualifié de raisonnable, avec un ratio (durée prévue/durée réelle) de 0,77 compris dans la fourchette (0,75-1) et conduisant à une note de 3/4.

2. Efficience de l'utilisation des ressources

Pourcentage moyen de la réalisation matérielle des produits du CLAR financés par tous les financiers (A) (voir II.B.3)	Taux d'engagement (%) (B) (voir tableau I.C – Total taux d'engagement de tous les bailleurs de fonds)	Pourcentage moyen de la réalisation matérielle par rapport au taux d'engagement (A/B)	Notation*
90%	95%	94,7%	3

Compte-rendu (longueur maximale indicative : 250 mots)

Le projet a été réalisé globalement avec satisfaction, en atteignant une bonne partie des objectifs et produits fixés, et ce dans les limites du budget alloué. Les ressources financières mises à disposition ont permis de réaliser la majorité des infrastructures et activités prévues, même si des retards ont été enregistrés. Des réallocations et réaménagements ont été autorisés lors de l'exécution, et notamment à l'occasion de la revue à mi-parcours, pour optimiser l'utilisation des ressources, tenant compte des réalités et besoins opérationnels. La liste des biens et services (LBS) a ainsi fait l'objet de 3 révisions. Les audits annuels des comptes du projet ont été globalement réalisés dans les délais et ont relevé une utilisation efficiente des ressources financières.

3. Analyse coût-avantage

Taux de rentabilité économique (à l'approbation)	Taux de rentabilité économique actualisé (à l'achèvement)	Notation*
28,80%	30,52%	3

Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)

L'analyse financière et économique du projet avait été effectuée suivant la méthode avantages/coûts du projet, en comparant la situation « avec projet » et à la situation « sans projet », sur la durée de vie des investissements réalisés ou la durée de vie du projet, estimée à 20 ans. Les retombées nettes attendues du projet proviennent des productions agricoles, notamment le riz, le maïs, les produits maraîchers, de même que les productions halieutiques (pisciculture en cage flottante), et les produits issus des entreprises agricoles de transformation des jeunes formés et des groupements féminins ainsi que les magasins construits par le projet. A la clôture du projet, l'analyse financière et économique a été menée en reprenant les mêmes postes de revenus retenus lors de l'évaluation et a conduit à un taux de rentabilité économique (TRE) satisfaisant de 38,09%. Il est à noter que ce TRE prend en compte les avantages additionnels qui seront tirés des volets « pisciculture » et « ESOP » qui ne seront en production qu'à partir du second semestre de 2023. Les détails des calculs sont donnés à l'annexe 1.

4. État d'avancement de l'exécution (IP)

Notation de l'EE (tirée de l'EER actualisé) *	Compte-rendu descriptif (commenter spécifiquement les rubriques de l'EE qui ont obtenu une note insatisfaisante ou très insatisfaisante, selon le tout dernier EER). (longueur maximale indicative : 500 mots)
3	<p>L'état d'exécution du Projet a été jugé globalement satisfaisant. Le PAPVIRE-ABC a été mis en œuvre conformément aux règles de procédures de la Banque et de l'Etat du Bénin. L'état d'avancement de l'exécution a été évalué dans chacune des 3 catégories principales suivantes :</p> <p>i) Conformité aux engagements :</p> <p>-<u>Conditions du projet</u> : La mise en vigueur du don GAFSP est intervenue 5 semaines après son approbation, tandis que la satisfaction des conditions au premier décaissement est intervenue près de 8 mois après l'approbation du projet. Les autres conditions qui portaient sur le recrutement d'une partie du personnel et la signature de certaines conventions ont été satisfaites en 2018</p> <p>-<u>Sauvegardes environnementales</u> : Le projet a été classé en catégorie 2 au titre de la classification environnementale de la Banque. La surveillance et le suivi environnemental du projet ont été assurés par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) et la Cellule Environnementale (CE) du MAEP. Un dispositif spécifique de suivi des actions préconisées dans les PGES est animé à la base par le Bureau de Contrôle et l'ACAER sous la coordination de la CE. 5 certificats de conformité environnementale et sociale ont été obtenus par rapport aux pistes et 16 par rapports aux aménagements et retenues d'eau. L'audit environnemental 2021 a été validé par la Banque en février 2022.</p> <p>-<u>Audit</u> : Les audits 2016 à 2021 ont tous été transmis avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice précédent, et approuvés par la Banque. Le rapport d'audit 2021 a ainsi été validé le 09 décembre 2022. Le recrutement de l'auditeur pour les exercices 2022 et 2023 est en sa phase terminale, et les rapports d'audit seront transmis à la Banque au début du 3^{em} trimestre 2023.</p> <p>ii) Systèmes et procédures du Projet :</p> <p>-<u>Passation des marchés</u> : Les acquisitions de biens, travaux et services ont été effectuées conformément aux dispositions</p>

prévues à l'évaluation, et avec l'appui d'un MOD recruté (travaux et services liés). Au total 149 contrats ont été signés (28 Travaux, 51 Biens et 70 Services). Les acquisitions prévues ont été réalisées, mais souvent avec des retards importants pour les travaux. Les conventions prévues dans le cadre du projet ont été signées et mises en œuvre, avec souvent une sous-consommation des ressources mises à disposition. On note globalement de longs délais dans le processus d'acquisition, tant au niveau de la partie nationale que de la Banque. Sur la contrepartie particulièrement, le processus est complexifié par la procédure inhérente au SIGFIP et le contrôle financier qui limitent de fait les périodes possibles pour la conduite des acquisitions jusqu'à leurs termes.

-Gestion financière : Un manuel de procédure administrative, financière et comptable est en place depuis 2018, ainsi que le logiciel de gestion comptable « Sucess » dont le renseignement a permis d'éditer régulièrement les états financiers. Le manuel a été révisé en 2019, pour intégrer des observations de la Banque. La comptabilité du projet est tenue régulièrement et les états financiers sont à jour.

-Suivi et évaluation : Le Projet dispose d'une situation de référence établie en 2016, d'un système de suivi évaluation relié à un système d'information géographique depuis 2020. L'animation du dispositif implique le service SE et 2 points focaux du projet, les points focaux des structures partenaires dont le MOD AGETUR pour les données relatives aux infrastructures et aménagements, et les ATDA pour les questions de production et d'entrepreneuriat. Ce dispositif, intégrant aussi des enquêtes terrain à mi-parcours et à la fin du projet, a permis globalement un suivi convenable des effets et réalisations, même si les outils de collecte auraient gagné à être mis en place dès le démarrage.

iii) Exécution et financement du projet :

-Décaissement : Le taux de décaissement global s'élève à près de 87,8%, à la date du 31 mai 2023, ce qui a permis de réaliser une grande partie des activités prévues. Concernant le don GAFSP, qui représente 88,4% du montant total du projet, on note un reliquat prévisionnel de 720.000 USD (3% du don initial) à l'issue de la clôture du projet.

-Engagement budgétaire : Le montant des engagements qui s'élève à près de 95% du montant total du projet, à la date du 31 mai 2023, va servir à l'exécution des activités résiduelles en cours d'achèvement : achèvement des derniers travaux dont les 2 lots de Karimama, acquisition des alevins et aliments poissons, réalisation des 10 centres multifonctionnels, travaux divers au niveau des 3 ESOP, acquisition des derniers kits pour les jeunes entrepreneurs, etc.

-Financement de contrepartie : Les décaissements des ressources de la contrepartie (870 millions de F.CFA) représentent 52,9% des prévisions initiales, ce qui traduit une insuffisance dans l'engagement financier de l'Etat. Cela a notamment pénalisé le volet entrepreneuriat des jeunes. Sur le budget national diverses infrastructures et équipements sont programmés pour l'exercice 2023 : 5 magasins d'intrants, ESOP Karimama, travaux confortatifs ESOP N'Dali et Ouessé, Ateliers de transformation pour les femmes, kits pour les jeunes des dernières vagues, etc.

5. Enseignements tirés relativement à l'efficience

Questions clés (5 maximum)	Enseignements tirés	Public cible
1- Une mobilisation non optimale des ressources de la contrepartie entrave la bonne marche du projet et impacte sur sa performance.	1- Dans le cas du PAPVIRE, la mobilisation de la contrepartie a représenté à ce jour 52,9% du montant prévu. Cette situation n'a pas permis le déroulement optimal des activités, en particulier celles liées au volet entrepreneuriat agricole. Les Etats doivent budgétiser annuellement les ressources de contrepartie prévues au titre des projets et libérer les fonds selon des processus efficaces. Lors de l'évaluation, la question de l'affectation des ressources de contrepartie doit être examinée avec attention par les deux parties. Il est préférable de prévoir des financements parallèles et de cibler des activités les moins pénalisantes pour l'atteinte globale des effets. Des réaménagements de LBS peuvent être examinés en cours d'exécution pour pallier certaines défaillances et limiter les effets négatifs.	Gouvernement
2- Les longs délais dans le processus d'acquisition impactent sur le bon déroulement des activités et réduisent le temps d'accompagnement des bénéficiaires.	2- Le PAPVIRE a parfois souffert des délais pris pour la conduite de certaines acquisitions, en particulier pour ce qui concerne la procédure nationale. La question récurrente des délais d'acquisition doit être prise en compte lors de la conception du projet, et appelle des réponses variables suivant les situations, parmi les voies possibles à explorer nous citerons : recours aux AAA, recours à un MOD expérimenté doté d'une autonomie, plus grande autonomie conférée à l'agence d'exécution, recours plus fréquent aux revues à posteriori sur la base de seuils révisables, renforcement des capacités des UGP par le biais de cliniques, recours à l'assistance technique pour la confection de dossiers spécifiques, strict respect des délais de traitement fixés au niveau de chacune des parties, etc.	Gouvernement Banque Agence d'exécution MOD
3- La mise en place rapide d'un système de suivi-évaluation adapté permet une mesure continue de l'évolution des produits et résultats.	3- Le PAPVIRE, malgré quelques retards au démarrage, a pu mettre en place un système de suivi-évaluation impliquant les différents opérateurs, et mobilisant les outils de collecte articulés aux indicateurs du cadre logique. L'efficacité des systèmes de suivi-évaluation requière notamment : des ressources financières et humaines adéquates, une mise en fonction rapide avec une bonne compréhension des indicateurs, l'élaboration d'outils de collecte ciblés, la contribution active des opérateurs, et une conception intégrant non seulement le suivi des produits, mais	Banque Gouvernement Agence d'exécution Opérateurs

D Durabilité**1. Viabilité financière**

Notation*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
2	Les bénéficiaires des magasins, infrastructures et aménagements ont été formés pour leur gestion et leur maintenance, et des mécanismes pérennes pour le recouvrement des charges de maintenance et de renouvellement des infrastructures ont été mis en place. La relative simplicité des bas-fonds aménagés et le recours à l'énergie solaire pour les systèmes de pompage ont aussi visé à réduire les charges d'exploitation et à rendre les conditions d'entretien supportables. La relative jeunesse des réalisations et des organes mis en place n'a pas permis toutefois une mise à l'épreuve effective des dispositifs mis en place et les ajustements éventuels issus de l'apprentissage. Cela concerne notamment l'installation des jeunes entrepreneurs, les petites unités de transformation destinées aux femmes et les unités remises aux 3 ESOP pour lesquelles un accompagnement tant technique qu'organisationnel est à prévoir dans le temps, en lien avec les acteurs concernés dont les ATDA. Une plus faible mobilisation des ATDA en l'absence des ressources du projet, la faiblesse des services après-vente, l'inexistence d'artisans réparateurs et encore l'inadaptation de certains équipements pourraient constituer des contraintes. Au stade actuel, bien que des mécanismes et cadres d'intervention aient été définis pour assurer la viabilité, l'absence de recul et de mise en pratique ne permet pas de porter un jugement affirmé. De ce fait la viabilité financière n'apparaît pas comme pleinement garantie et est donc évaluée comme insatisfaisante (note 2).

2. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités

Notation*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative, 250 mots)
3	La conception du projet avait systématiquement prévu un accompagnement des producteurs pour tous nouveaux aménagements, infrastructures ou équipements apportés par le projet, de façon à renforcer la durabilité des investissements mis en place. Ces actions de sensibilisation, de structuration, de formation ont pu être conduites sur le terrain, se traduisant notamment par la formation d'auxiliaires villageois d'entretien des ouvrages, l'immatriculation et/ou la mise en conformité de 758 OP, des formations variées (SIGA, GAR, SE, etc.) au profit des agents et cadres des ATDA et DDAEP. Il faut noter avec satisfaction le rôle majeur joué par les ATDA au niveau central et communal, dans un contexte d'apprentissage, et l'implication active des mairies. Ces dernières constituent un gage de durabilité pour tout ce qui concerne les infrastructures collectives mises en place (aménagements hydro-agricoles, retenues d'eau, magasins, pistes, etc.) et auxquelles elles ont été étroitement associées. Toutes ces dispositions institutionnelles et les activités de renforcement de capacités des différents acteurs sont de nature à assurer une meilleure durabilité des acquis. Cependant la remise parfois tardive de certaines réalisations requière une attention soutenue dans le temps pour asseoir encore d'avantage l'appropriation et la durabilité (cas des ESOP, des centres multifonctionnels, du volet piscicole notamment). L'élaboration prévue à la date de clôture d'un rapport de pérennisation permettra de mieux fixer les responsabilités et dispositions à prévoir, y compris le renforcement des capacités, pour assurer une meilleure durabilité des activités et réalisations promues par le projet.

3. Appropriation et durabilité des partenariats

Notation*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
3	Le projet s'est efforcé de développer une démarche participative impliquant en premier lieu les bénéficiaires et acteurs locaux dont les mairies. 14 conventions de partenariat ont été mises en œuvre dans le cadre de la démarche faire-faire impliquant les parties prenantes. Au niveau des sites concernés par les réalisations du projet, les autorités administratives et techniques ont été étroitement associées à l'intervention du PAPVIRE-ABC et ont contribué à l'information et la sensibilisation des bénéficiaires et au suivi des réalisations. Plusieurs structures et ONG ont été parties prenantes de l'exécution et de l'accompagnement des activités (ATDA, DDAEP, DGR, INRAB, etc.). Les ATDA ont joué un rôle central dans la sensibilisation, l'appui-conseil et l'accompagnement des producteurs. Des SFD ont été impliqués dans l'octroi de crédits aux producteurs, grâce au système de warrantage soutenu par le projet. La Plateforme des acteurs de la société civile au Bénin (PASCIB) a été associée pour le contrôle citoyen, et a favorisé des rencontres de concertation multi-acteurs en vue de favoriser les pratiques de bonne gouvernance. L'ensemble de ces dispositions impliquant des structures pérennes, ont concouru à une meilleure appropriation par les bénéficiaires, devant faciliter la préservation et la bonne gestion des produits du projet.

4. Durabilité environnementale et sociale

Notation*	Compte-rendu descriptif (longueur maximale indicative : 250 mots)
3	La mise en œuvre du PAPVIRE-ABC, classé en catégorie environnementale N°2 selon le système de la Banque, a nécessité l'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementales et Sociales (CGES) et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dont la mise en œuvre devait permettre d'atténuer les impacts négatifs liés à la mise en œuvre des activités du

PAPVIRE-ABC. Au terme des constats de revue et d'audit environnemental et social, il est à retenir que les mesures déclinées dans le CGES et les PGES ont été globalement exécutées (taux supérieur à 80%). En effet, les sous-projets (pistes, aménagements, retenues d'eau, etc.) ont fait l'objet d'un screening environnemental et social, d'études d'impact environnemental et social (EIES) avec l'obtention des CCES, des consultations publiques, d'un suivi et d'une surveillance environnementale et sociale de mise en œuvre des PGES avec implication des parties prenantes. Au niveau des différents sites des dispositions ont été prises pour la sécurisation foncière des infrastructures réalisées, en lien avec les DDAEP, mairies et cellules communales. Le projet a transmis régulièrement les rapports trimestriels de suivi environnemental et a réalisé des missions d'audit environnemental et social pour les années 2020, 2021 et 2022. L'audit ES de clôture est prévu pour le mois de juin 2023. La capacité institutionnelle et les dispositions prises sont jugées suffisantes pour garantir la durabilité environnementale et sociale au-delà de la date de clôture. Toutefois, une attention particulière sera portée à la gestion des retenues d'eau et à l'effort de reboisement au niveau des différents sites.

5. Enseignements tirés relativement à la durabilité

Questions clés (5 maximum)	Enseignements tirés	Public cible
1- Prise en charge effective des charges récurrentes des infrastructures réalisées	1- Les charges récurrentes résultant des produits du projet doivent pouvoir être supportées par les bénéficiaires. A cet effet, les recommandations suivantes sont faites : i) privilégier les techniques simples et éprouvées ; ii) limiter autant que possible les charges de fonctionnement ; iii) recourir à l'énergie solaire quand cela est possible (éclairage bâtiment, chaîne du froid, pompage, etc.) ; iv) solliciter la contribution des bénéficiaires, sous forme physique ou financière ; v) anticiper les modes de gestion des infrastructures collectives réalisées et impliquer au besoin le secteur privé dans la gestion d'infrastructures complexes (affermage) ; vi) impliquer les collectivités locales (mairies) dès le départ, en vue d'un suivi et d'une implication dans l'entretien et la gestion des infrastructures collectives ; vii) assurer la formation technique et organisationnel du personnel des organes de gestion mis en place ; viii) anticiper les mécanismes de retrait du projet.	Gouvernement Organe d'exécution Mairies Secteur privé
2- Poursuite du suivi et de l'accompagnement des nouvelles structures mises en place	2- La réalisation d'infrastructures nouvelles au niveau des bénéficiaires impose souvent un suivi et un accompagnement dans le temps qui doit aller au-delà de la durée du projet. A cet effet, les recommandations suivantes sont faites : i) impliquer les services techniques locaux pour assurer une parfaite implication et une continuité au-delà de la clôture du projet (cas des ATDA et DDAEP pour le PAPVIRE) ; ii) promouvoir des mécanismes de financement par l'Etat, pour la prise en charge de l'accompagnement des bénéficiaires au-delà de la durée du projet ; iii) s'appuyer au maximum sur des structures pérennes reconnues qu'il convient d'associer et de renforcer lors de l'exécution (cas des mairies) ; et iv) associer d'autres partenaires présents dans la zone et pouvant accompagner les nouvelles dynamiques socio-économiques impulsées par le projet (mise en réseau des acteurs dont les SFD).	Gouvernement Services techniques Partenaires
3- Elaboration d'un plan de pérennisation et d'une stratégie de sortie	3- A la clôture du projet, et afin de mieux responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés, l'élaboration d'un plan de pérennisation et d'une stratégie de sortie s'avère utile. Cette stratégie précisera pour chaque type d'activités et d'infrastructures, les dispositifs de gestion et de pérennisation mis en place, les responsabilités incombant à chacun des acteurs, et les moyens à disponibiliser (tant financiers qu'humains) pour mieux assoir la durabilité des investissements réalisés tout en précisant les risques éventuels. Le dit-plan devra faire l'objet d'un suivi au niveau du ministère de tutelle (MAEP dans le cas du PAPVIRE).	MAEP UGP Partenaires Bénéficiaires

III Performances des parties prenantes

1. Performance de la Banque

Notation*	Compte-rendu descriptif sur la performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles de la Banque, à insérer par l'emprunteur. Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)
3	La performance de la Banque a été évaluée par le Donataire et jugée satisfaisante d'après les critères suivants : (i) <i>Prévention et résolution des problèmes du projet</i> : Lors des missions de supervision et des rencontres périodiques à COBJ, la Banque a formulé des recommandations pour surmonter les contraintes identifiées. (ii) <i>Enseignements tirés des autres projets</i> : La conception du projet a pris en compte les enseignements tirés des projets précédents de la Banque et d'autres projets en activité dans la zone d'intervention. (iii) <i>Participation des parties prenantes</i> : L'approche retenue pour la mise en œuvre du Projet a été participative à toutes les

étapes (requête au GAFSP, diagnostic, planification, exécution) et a reposé notamment sur la responsabilisation et la participation des communautés aux différentes actions et activités du projet. Les services de l'Etat, sous la coordination de l'UGP du MAEP, ont largement été impliqués, en même temps qu'une veille citoyenne a été mise en place.

(iv) *Sur le plan fiduciaire et de sauvegarde* : Le protocole d'accord a clairement indiqué les dispositions fiduciaires à respecter par la mise en place d'outils de gestion performants tels que l'utilisation de logiciel de gestion comptable et l'élaboration d'un manuel de gestion administrative, financière et comptable. La Banque a veillé à la mise en place et à la fonctionnalité effective de ces outils. Elle a été vigilante quant aux recommandations des auditeurs. En matière de sauvegarde environnementale, la Banque s'est régulièrement assurée du respect des dispositions prévues en matière de suivi et de surveillance environnementale et a formulé des recommandations pour améliorer la performance.

(v) *Système de suivi et évaluation du projet* : L'opérationnalisation du système SE mis en place au niveau du projet ainsi que l'exploitation des enquêtes spécifiques menées à mi-parcours et à son terme ont permis à la Banque de disposer et d'exploiter les données relatives aux indicateurs d'effets et de produits, et reflétées au niveau des aide-mémoires et rapports EER. Il est à noter que la Banque ne dispose pas d'un service d'appui ou d'une plateforme dédiés au suivi-évaluation.

(vi) *Supervision de la Banque* : la Banque a effectué des missions régulières de supervision avec des équipes plus ou moins étoffées (14 missions y compris la mission de lancement et celle de clôture). Les supervisions de la Banque ont toujours abouti à des recommandations constructives pour l'amélioration de l'efficacité des actions du projet. La signature des aide-mémoires a cependant parfois accusé des retards. En plus des missions de terrain, le projet a pu bénéficier de contacts réguliers avec le chargé de projet basé à COBJ.

(vii) *Réponse aux requêtes du projet* : la Banque a répondu aux diverses requêtes du projet, de manière plutôt satisfaisante pour les PTBA et les DRF, mais avec parfois des délais importants pour ce qui concerne les acquisitions et les rapports d'audit.

Commentaires à insérer par la Banque sur sa propre performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles). Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)

La Banque a pu accompagner efficacement le Gouvernement du Bénin dans la formulation d'une requête auprès du GAFSP, permettant l'octroi d'un don de 24 millions d'USD. Elle a participé à la conception du projet en mettant à profit ses expériences antérieures dans le pays et dans la sous-région, et en mobilisant une équipe de consultants. En concertation avec la partie nationale, elle a tiré profit d'expériences existantes qui avaient été financées par d'autres partenaires. Elle s'est assurée de la participation des autorités locales et des bénéficiaires dans la définition et le suivi des activités et infrastructures. Le projet a fait l'objet d'un suivi régulier de la Banque, avec des missions de supervision et de suivi périodiques, facilitées à partir de 2019 par la présence d'un bureau de la Banque à Cotonou. La Banque a organisé des sessions de renforcement de capacités au profit de l'UGP et du MOD. Des ajustements ont pu être opérés au cours de l'exécution pour répondre au mieux aux réalités du terrain et au souhait des populations. La revue à mi-parcours a ainsi permis des réorientations dont certaines auraient pu être encore renforcées (appui au volet entrepreneuriat). Les dispositions fiduciaires ont été suivies par la Banque dans le cadre des audits financiers, de même que les mesures de sauvegardes environnementales et sociales et les questions relatives au genre ont fait l'objet d'une attention permanente. La Banque s'est acquittée avec efficacité du mandat de gestion des fonds du GAFSP, en rendant compte régulièrement de l'utilisation des ressources mises à disposition. Des retards ont parfois été observés dans la délivrance des ANO et dans la revue des rapports d'audit. La performance de la Banque est auto-jugée globalement satisfaisante.

Questions clés (liées à la performance de la Banque, 5 maximum)	Enseignements tirés
1- Supervisions et suivi de la Banque	1- La réalisation de supervisions périodiques avec des équipes pluridisciplinaires, assorti de la signature d'un aide-mémoire dans les délais requis et incluant la formulation de recommandations constructives planifiées dans le temps est essentielle pour maintenir une dynamique opérationnelle tournée vers l'avant. Pour les pays disposant d'un bureau BAD, comme c'est le cas au Bénin, il convient d'instaurer des mécanismes de suivi et reporting réguliers. La présence dans le pays du Task Manager, du chargé de programme et parfois de différents experts (acquisitions, finances, décaissement) constitue une opportunité pour renforcer les capacités des organes d'exécution des projets et améliorer la communication.
2- Souplesse et réactivité requises	2- Tout projet est amené au cours de sa mise en œuvre, à faire face à des situations non prévues ou sous-estimées. La Banque, avec l'implication active du Coordonnateur et du Task Manager, doit pouvoir apporter des conseils et réponses opérationnels adaptés et à temps donné, et au besoin suggérer une révision de la liste des biens et services. Il est donc important que le chargé de projet soit régulièrement informé de l'état d'avancement et qu'il effectue des missions de terrain. Il est essentiel aussi pour la Banque de pouvoir répondre de manière concertée et avec diligence à des situations imprévues.
3- Diligence dans le traitement des dossiers soumis par la partie nationale	3- La mise en œuvre des activités d'un projet requière un traitement efficient des demandes soumises à la Banque (PTBA, TDR, acquisitions, décaissements, audits, etc.), conformément à ses règles et procédures. La qualité des demandes soumises impacte directement sur les délais de revue et d'approbation. Au niveau de la Banque, il convient de respecter au mieux les délais de traitement, pour ne pas pénaliser le respect du calendrier. Des mécanismes doivent être promus à différents niveaux pour activer la chaîne de traitement : renforcement des capacités par l'organisation de cliniques, contacts informels préalables avec le TM avant l'envoi officiel des dossiers, système de revue à posteriori promu et appliqué, mécanisme de suivi et de rappel des dossiers soumis, etc.

2. Performance du Donataire

Notation*	Compte-rendu descriptif sur la performance (tant quantitative que qualitative, en fonction des informations disponibles) Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)
3	<p>Les performances du Donataire ont été jugées globalement satisfaisantes d'après les critères suivants :</p> <p>i) <i>Garantie d'une préparation et d'une exécution de qualité</i> : Le Donataire, avec l'appui de la Banque, s'est mobilisé pour présenter une requête éligible au GAFSP et obtenir un don de 24 millions d'USD.</p> <p>ii) <i>Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes</i> : Le projet a été mis en vigueur et les conditions ont été satisfaites dans des délais relativement courts. Le système comptable qui comprend le manuel de procédures administratives, financières et comptables le logiciel de gestion comptable a été mis en place ; la comptabilité est tenue régulièrement et les états financiers sont à jour. Les dispositions ont été prises pour assurer un suivi et une surveillance environnementale conformes aux dispositions prévues et dans le respect de la réglementation en vigueur. Deux missions d'audit environnementale et sociale ont été organisées en 2020 et 2021, une est en cours pour 2022, et une dernière est prévue à la clôture.</p> <p>iii) <i>Coordination des activités par l'UGP</i> : L'UGP, sous l'impulsion de son coordonnateur profondément engagé, a su fédérer l'ensemble des parties prenantes au Projet (bénéficiaires, structures partenaires, mairies, etc.), résoudre progressivement les difficultés rencontrées dans des contextes parfois difficiles, et agir de manière pro-active et diligente pour faciliter la mise en œuvre des activités.</p> <p>iv) <i>Mise à disposition de la contrepartie</i> : Depuis sa mise en vigueur, l'Etat a mis à la disposition du projet des ressources pour la contrepartie pour un montant de 870 millions de FCFA, ce qui est largement inférieur au montant initialement prévu (52.9%). Cette insuffisance a impacté négativement sur la performance globale du Projet, et sur le volet entrepreneuriat des jeunes en particulier.</p> <p>v) <i>Mise en œuvre du système de suivi et évaluation</i> : Le projet a été doté d'un dispositif de suivi-évaluation, assorti d'enquêtes terrain, relativement efficient qui a permis à toutes les parties prenantes d'être régulièrement informées. Le Gouvernement a tenu toutes les réunions de pilotage (12 sessions) et assuré un suivi externe à travers plusieurs missions sur le terrain. La PASCiB a joué un rôle vigilant dans la veille citoyenne.</p> <p>vi) <i>Réactivité aux recommandations de supervision</i> : Les recommandations des missions de supervision ont fait l'objet de suivi rapproché de la part du Donataire, avec des mesures prises avec célérité, impliquant pour certaines le Ministre du MAEP en personne. Un état de leur mise en œuvre a toujours été consigné dans les différents rapports et aide-mémoires.</p>
Questions clés (liées à la performance de l'emprunteur, 5 maximum)	Enseignements tirés
1- Diligences dans la satisfaction des conditions de mise en vigueur et de premier décaissement	1- La mise à disposition des ressources extérieures prévues exige préalablement la mise en vigueur des instruments financiers et la satisfaction des conditions préalables pour le premier décaissement. Cela impose, lors des négociations du projet, une attention particulière portée aux nombres et contenus des conditions fixées pour mieux en mesurer la faisabilité. Dès l'approbation du projet, un point focal ou une équipe restreinte doivent être désignés par le ministère sectoriel, aux fins d'instruction diligente et de suivi des conditions à satisfaire.
2- Compétence et engagement de l'organe d'exécution	2- La réussite d'un projet est aussi tributaire des compétences, de l'expérience, de l'intégrité et de l'engagement du personnel en charge de sa gestion. A ce titre, les recrutements doivent être conduits de manière rigoureuse et impartiale, sur la base de profils de poste et missions préalablement convenus entre les deux parties. Il est souhaitable quand cela est possible de recourir à des agences existantes aux capacités reconnues et au besoin de les renforcer. Les processus de désignation ou de recrutement des personnes affectées aux projets doivent être conduits dans les meilleurs délais, avant ou dès l'approbation du projet, ce qui implique la mobilisation par l'Etat de ressources humaines et financières permettant de conduire le processus. Le personnel doit aussi être rapidement rôdé aux procédures de la Banque (mission de lancement, contacts avec les experts du bureau de la BAD, échanges entre des équipes en place de projets financés par la BAD, etc.) et être apte à s'impliquer dans une démarche intégratrice de tous les acteurs locaux.
3- Mobilisation effective et à temps des ressources de la contrepartie	3- La mobilisation effective de la contrepartie, dans les délais requis et selon les montants prévus, favorise grandement l'exécution du Projet et l'atteinte des objectifs fixés. Elle permet une bonne fluidité des interventions, le respect du calendrier, et le maintien des dynamiques engagées au niveau local. Pour limiter les risques lors de l'exécution, il y a lieu aussi de privilégier les financements parallèles et de ne pas mettre à la charge de l'Etat, des activités et dépenses clés dont la non-réalisation impacterait trop lourdement sur l'ensemble du projet.

3. Performances des autres parties prenantes

Notation*	Compte-rendu descriptif sur la performance des autres parties prenantes, y compris les cofinanciers, les entrepreneurs et les prestataires de service. Voir la note d'orientation sur les questions à aborder. (longueur maximale indicative : 250 mots)
2	<p>Le projet a eu recours à des prestataires nombreux et divers : Un MOD (AGETUR) avait été identifié pour la mise en œuvre d'une partie des travaux (aménagement de périmètres, magasins, pistes), des consultants ont été sélectionnés pour diverses études/prestations et pour le contrôle des travaux, des entreprises ont été recrutées pour la réalisation des différents travaux, et encore des structures et services techniques ont été associés pour des missions spécifiques par le biais de conventions et protocoles.</p>

i) **Performance du MOD** : Le MOD (AGETUR) a eu à conduire avec une relative efficacité, le processus d'acquisition de 20 firmes et 04 entreprises, pour un montant total de 5,9 milliards de FCFA. L'UGP a eu à regretter parfois une pression insuffisante du MOD sur les entreprises, du fait d'un dispositif d'évaluation et de contrôle jugé trop limité sur le terrain. La DGR a été impliquée dans le suivi et le contrôle des activités le concernant, mais n'a pas pleinement joué son rôle, en validant des études imparfaites. Le manque de personnel expérimenté, l'insuffisante mémoire institutionnelle, l'évolution du contexte hydrogéologique expliquent en partie les insuffisances constatées au niveau de la DGR.

ii) **Performance des consultants** : Le recrutement des consultants qui sont intervenus dans le cadre du PAPVIRE-ABC a été fait conformément aux règles de procédures de la BAD en matière d'acquisition de services (70 marchés passés). Les services ont été dans leur ensemble correctement rendus. Cependant l'insuffisante qualité de certaines études d'aménagement a nécessité la modification d'options techniques, et engendré des retards dans les travaux.

iii) **Performance des entreprises** : Le projet a souffert dans son ensemble de l'insuffisante organisation des entreprises combinée à leur faible capacité technique, matérielle et financière ce qui a été à l'origine d'important retards, et a réduit les temps d'accompagnement pour l'exploitation. 28% des marchés de travaux ont d'ailleurs dû faire l'objet d'application de pénalités de retard.

iv) **Performance des partenaires étatiques** : Les services techniques partenaires se sont acquittés à des degrés divers des tâches confiées. On relève globalement une sous consommation des enveloppes prévues au titre des conventions, du fait des lenteurs observées dans la mise en œuvre. On soulignera le rôle central joué par les ATDA, avec un dispositif opérationnel sur le terrain efficace et à l'écoute des bénéficiaires. A contrario, l'ABE n'a pas pleinement assumé la mission qui lui était confiée. La performance globale des autres parties prenantes est jugée globalement non satisfaisante (note 2), principalement du fait des insuffisances des études d'APD, de la défaillance globale des entreprises et de l'implication mitigée des partenaires stratégiques.

Questions clés (liées à la performance des autres parties prenantes, 5 maximum)	Enseignements tirés (5 maximum)	Public cible (pour les leçons tirées)
1- Recours à un maître d'ouvrage délégué	1- L'AGETUR avait été identifiée lors de l'évaluation pour assurer la MOD de certains investissements structurants (pistes, magasins, périmètres) du PAPVIRE-ABC. Le recours à un maître d'ouvrage délégué (MOD) disposant d'une certaine autonomie en matière de passation des marchés, peut être envisagé lorsque le nombre de marchés de travaux est important et que l'équipe en charge de la mise en œuvre est réduite. Recommandations : Le recrutement rapide du MOD constitue une étape cruciale pour lancer les premiers travaux, elle devrait être conduite en anticipation selon une procédure d'action anticipée d'acquisition (AAA). Le MOD de par son autonomie et expérience, réduit sensiblement les délais de conclusion des contrats. Lors de l'exécution, le MOD, les bureaux de contrôle et l'équipe de projet doivent travailler en constante concertation pour gérer au mieux les sources de retard, et en déployant aussi un système de contrôle au niveau du terrain pour le suivi des chantiers.	Gouvernement Banque Organe d'exécution MOD
2- Faible capacité de certaines entreprises	2- Le PAPVIRE-ABC a souffert des retards importants enregistrés pour l'exécution des travaux hydro-agricoles, du fait de la faible capacité des entreprises et aussi d'insuffisances relevées au niveau des études d'APD (caractérisation des aquifères notamment). Les défaillances de certaines entreprises en charge des travaux constituent de gros risques de retards dans l'exécution des projets à fortes composantes infrastructures. Recommandations : Impliquer de manière proactive le MOD dans toutes étapes de la passation des marchés et ensuite de leur exécution. Veiller à la conformité des allotissements pour les travaux en adéquation avec les capacités des entreprises susceptibles de soumissionner. Assurer un processus de recrutement transparent, rigoureux et efficient. Veiller à ce que les bureaux de contrôle assurent un suivi rapproché des travaux, avec du personnel qualifié, et sur la base de contrat à temps passé. S'assurer du respect de la qualification du personnel des entreprises et de la disponibilité des équipements. Faire appliquer des pénalités de retard lorsque les situations le requièrent. Planifier et anticiper selon les cas, les processus de mise en demeure et de résiliation. Au niveau national, mener des actions de sensibilisation et de formation pour renforcer les capacités des petites entreprises locales, réfléchir à la possibilité de blacklister les entreprises défaillantes et de mieux définir les critères de délivrance des attestations de bonne fin.	Gouvernement Organe d'exécution MOD Entreprises
3- Capacité et organisation insuffisantes de certains services techniques partenaires	3- L'exécution du PAPVIRE-ABC a mobilisé de nombreux partenaires stratégiques avec lesquels des conventions ont été signées. Le recours à des partenaires et services techniques pour la mise en œuvre et le suivi des projets est essentiel, étant donné leur fonction régalienne et pour assurer une meilleure appropriation et durabilité. L'expérience a cependant montré que certains partenaires institutionnels n'assument pas toujours efficacement les tâches confiées. Recommandations : Recourir à certaines structures étatiques spécialisées pour assurer l'appropriation et la durabilité des activités mises en œuvre, tout en évaluant de façon objective les capacités matérielles et humaines en place, et en les renforçant au besoin. Veiller à ce que les moyens mis à disposition soient affectés dans les délais requis aux objets assignés. Assortir	Organe d'exécution Gouvernement Banque Partenaires

	le partenariat d'une évaluation périodique de la performance et du respect des termes des protocoles établis. Résilier au besoin les conventions dans les cas les plus difficiles, à l'occasion notamment de la revue à mi-parcours.	
4- Importance de la veille citoyenne	4- Le mécanisme de mobilisation de la société civile, mis en place dans le cadre du PAPVIRE-ABC, avec l'implication active du PASCiB, a permis de maintenir une veille citoyenne aux fins de bonne gouvernance de toutes les interventions. <u>Recommandations</u> : La mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle, impliquant la société civile, constitue une approche novatrice qui favorise le dialogue multi-acteurs et anticipe les risques de conflits. L'évaluation citoyenne est à promouvoir afin d'éclairer les prises de décision et de favoriser la transparence dans l'exécution des projets.	Banque Gouvernement Société civile

IV Synthèse des principaux enseignements tirés et recommandations

1. Principaux enseignements tirés

Questions clés (5 maximum)	Principaux enseignements tirés	Target audience
1- Retards dans le démarrage des activités des projets et longueurs des processus d'acquisition	1- Un problème récurrent concerne les retards au démarrage des projets liés notamment aux délais de satisfaction des conditions associées au financement, à l'absence de personnel dédié avant la mise en place souvent tardive des organes d'exécution, et à la non-disponibilité des études et dossiers d'acquisition. La préparation des projets devrait prendre en charge ces différentes questions, dans le cadre d'une planification plus rigoureuse assortie de ressources associées (possibilité de recourir au PPF pour les ressources FAD, préfinancement par les gouvernements, recours aux AAA, valorisation d'études existantes, etc.). La désignation d'une cellule technique minimale est recommandée pour assurer l'instruction des premiers dossiers, en attendant le recrutement des UGP. Ces mesures sont indispensables pour renforcer la qualité à l'entrée des projets, et éviter les retards au démarrage. L'autre défi pour les projets agricoles notamment, concerne les délais pris pour la conduite des nombreuses acquisitions. Cette question récurrente appelle des réponses variables suivant les situations, parmi les voies possibles à explorer nous citerons : recours aux AAA, recours à un MOD expérimenté doté d'une autonomie, recours plus fréquent aux revues à posteriori sur la base de seuils révisables, renforcement des capacités des UGP par le biais de cliniques, recours à l'assistance technique pour la confection de dossiers spécifiques, strict respect des délais de traitement fixés au niveau de chacune des parties, autonomisation accrue des UGP, recours à des modes d'acquisition plus souples dont ceux relatifs aux travaux communautaires, etc.	Banque Gouvernement
2- Faiblesse de certaines entreprises en charge des travaux	2- La faible capacité des certaines entreprises locales et nationales chargées des travaux, constitue une contrainte pour la mise en œuvre efficiente des projets d'aménagement et d'infrastructures en milieu rural, où les contraintes liées à l'accès aux sites et à la saison des pluies peuvent être importantes. Beaucoup de retards sont générés par la défaillance des entreprises qui impactent également sur la durée des prestations de contrôle. La qualité des études est indispensable pour garantir une conduite diligente et sans modification des travaux. Les dossiers d'appel d'offres se doivent d'intégrer cette dimension, par des allotissements et spécifications techniques appropriés. Une sélection et un suivi rigoureux des entreprises sont également indispensables, tout comme l'application de mesures coercitives. La présence d'un expert GR au sein de l'UGP permet d'assurer un bon suivi des dossiers tout au long du processus. A l'échelon national, une réflexion pourrait être conduite pour le renforcement de capacités des PME et aussi sur la constitution d'un fichier des entreprises défaillantes.	Gouvernement Agence d'exécution
3- Nécessité d'une approche participative associant les bénéficiaires, les acteurs locaux et la société civile en général	3- L'absence d'implication de toutes les parties prenantes dès l'identification d'un projet (notamment les bénéficiaires connaissant les sites) peut conduire à des erreurs dans la conception des infrastructures, et nuit aussi à l'appropriation des activités mises en œuvre. L'ensemble des acteurs locaux (bénéficiaires, autorités administratives, services décentralisés, etc.) doivent être parfaitement informés, associés aux prises de décision, responsabilisés et impliqués dans la mise en œuvre. La mise en place d'une veille citoyenne contribue aussi à la concertation multi-acteurs et à la résolution des problèmes rencontrés sur le terrain. Toutes ces dispositions intégratrices constituent un gage de la durabilité des investissements consentis.	Gouvernement Banque Agence d'exécution Acteurs locaux Société civile
4- Nécessité d'assurer une mise à disposition	4- La mobilisation partielle et/ou tardive des fonds de contrepartie, l'alimentation tardive du fonds de roulement, des délais trop longs pour le paiement des prestataires (dont les	Gouvernement Banque

des fonds fluide et conforme aux prévisions	petites entreprises) et/ou pour l'octroi des ressources aux partenaires constituent des sources de retards et des facteurs de sous-performance des projets. Il convient pour chacune des parties de veiller au respect des engagements et procédures, et à la mise en place de mécanismes efficaces assurant une mise à disposition conforme et diligente des fonds alloués.	Agence d'exécution
5- Importance de pouvoir apprécier les impacts et effets des activités mises en œuvre	5- Les dispositifs de suivi-évaluation des projets ont tendance à mettre davantage l'accent sur la mesure des produits que sur celle des effets. Les mécanismes de mesure des impacts et effets sont encore peu vulgarisés et diffusés, tant au niveau des Etats que de la Banque. Il importe d'apporter une attention particulière à la systématisation de la mesure des effets et impacts au niveau des projets, en s'appuyant notamment sur les partenariats opérationnels avec des fiches de collecte adaptées, et en réalisant des enquêtes ciblées périodiques.	Gouvernement Banque Agence d'exécution

2. Principales recommandations (en mettant un accent particulier sur la garantie de la durabilité des avantages du projet)

Questions clés (10 maximum)	Principale recommandation	Responsable	Délai
1- Elaboration d'un plan de pérennisation du PAPVIRE-ABC assorti d'une stratégie de sortie	1- Afin de renforcer la durabilité de toutes les réalisations du PAPVIRE-ABC, il est recommandé de produire un document de pérennisation qui précisera pour toutes les réalisations et activités mises en œuvre par le Projet : (i) les outils de gestion mis en place, (ii) la responsabilité des différents acteurs, (iii) les risques et limites du dispositif actuel, (iv) les dispositions à prévoir à court et moyen terme pour assoir les mécanismes initiés et les moyens (financiers et humains) s'y rapportant. Les points développés à la suite de cette question clé seront intégrés au plan de pérennisation, et ont été ici volontairement soulignés car jugés prioritaires au regard de la durabilité attendue. A ce plan, devraient être annexées les listes de l'ensemble des réalisations par commune, aux fins d'une diffusion ciblée auprès des mairies et ATDA. Cette stratégie de sortie fera l'objet d'un atelier de restitution qui rassemblera l'ensemble des parties concernées, et d'un suivi au niveau du MAEP.	UGP MAEP Mairies Partenaires Bénéficiaires	Fin juin 2023
2- Procéder à la réception provisoire de l'ensemble des infrastructures et aménagements réalisés dans le cadre du PAPVIRE-ABC	2- Plusieurs aménagements et infrastructures ont été achevés très récemment ou sont en voie de l'être. Avant la date de clôture, le projet devra faire procéder aux réceptions provisoires et prendre toutes les dispositions nécessaires, au-delà de la date de clôture pour organiser les réceptions définitives. Les réceptions se rapportant aux marchés financés par la contrepartie pourront s'étaler jusqu'au 31 décembre 2023, et devront faire l'objet d'un suivi au niveau du MAEP (implication de la DGR).	UGP DGR DDAEP Entreprises	Juin 2023 Second semestre 2023 (contrepartie)
3- Achèvement des travaux confortatifs au niveau des 3 ESOP (N'Dali, Ouéssé et Karimama) et mise en exploitation effective des unités de transformation mises en place.	3- Faire procéder à l'achèvement des derniers travaux au niveau des 3 ESOP (avec une attention particulière pour l'ESOP de Karimama), et accompagner le démarrage de l'activité de transformation avec les équipements mis en place et en examinant la possibilité de fournir un fonds de roulement initial. Poursuivre la réflexion à court et moyen terme sur la durabilité et le mode de gestion à développer, en impliquant l'administration, l'agrégateur, les OPA et les acteurs privés du secteur.	UGP MAEP ATDA ESOP Producteurs	Juin et juillet 2023
4- Prendre les dispositions nécessaires pour achever les périmètres hydroagricoles dans la commune de Karimama	4- En lien avec les autorités et producteurs locaux, et compte tenu des conditions d'insécurité dans la zone, le MAEP devra examiner les conditions possibles pour achever les travaux d'aménagement des périmètres hydroagricoles situés dans la commune de Karimama.	UGP MAEP Autorités locales Mairie de Karimama	Second semestre 2023
5- Livraison des équipements et installation des centres multifonctionnels, et accompagnement des bénéficiaires (budget national)	5- Assurer l'installation des 10 centres multifonctionnels prévus, en veillant au respect des normes techniques et à la formation des bénéficiaires. Accompagner les utilisateurs tant du point de vue technique qu'organisationnel, et poursuivre au besoin le renforcement de capacités et l'optimisation de l'offre de services en matière de transformation des produits.	UGP MAEP ATDA Groupements	Juin 2023 Second semestre 2023
6- Mise en service des cages flottantes pour le volet piscicole, par la mise à	6- Les cages flottantes ont été installées au niveau des 7 barrages réhabilités et l'acquisition des alevins est en cours. S'agissant d'une activité nouvelle, une attention particulière sera portée aux aspects	UGP MAEP ATDA	Second semestre 2023 puis continu

disposition des alevins et aliments poissons, et accompagnement/suivi des pisciculteurs.	techniques et organisationnels, avec l'appui de la Direction des pêches. L'accompagnement des pisciculteurs devra être assuré lors des premières campagnes, avec l'appui des ATDA, afin de faire procéder aux ajustements éventuels.	Direction des Pêches Pisciculteurs	
7- Suivi de la gestion des barrages réhabilités et de l'exploitation des plans d'eau, tenant compte des différents usages.	7- A court terme, la caractérisation des cuvettes (courbe niveau du plan d'eau/volume d'eau stocké) devra être établie pour chaque retenue. Dans les mois à venir, accompagner et optimiser la gestion des retenues nouvellement réhabilitées afin de garantir l'entretien des ouvrages en place et permettre une exploitation durable de la ressource en eau et de prévenir tout risque de conflits entre usagers.	DGR ATDA Mairies Bureaux de contrôle Usagers	Second semestre 2023 puis continu
8- Appui à la spécialisation des magasins d'intrants mis en place par le projet	8- Avec l'évolution de la réglementation en matière de vente des engrais, qui incombe désormais exclusivement à la SODECO, les magasins d'intrants ont été réorientés vers les biofertilisants. Il importe de promouvoir l'utilisation des fertilisants et pesticides biologiques, à des prix abordables, en renforçant la sensibilisation des producteurs des zones concernées.	ATDA Coopératives Producteurs	Second semestre 2023
9- Poursuivre la mise à l'échelle de la diffusion des technologies résilientes dans les communes d'intervention du Projet	9- L'approche de diffusion des technologies résilientes à travers les UD et CEP, la promotion d'aménagements suivant l'approche HIMO, le choix des variétés de semences adaptées, les ateliers de revue technologiques, les sessions de renforcement de capacités couplant les conseillers et producteurs repères, le suivi-appui-conseil rapproché des producteurs, ont fortement contribué à l'amélioration significative des rendements dans les zones d'intervention du PAPVIRE, et méritent à ce titre d'être étendus et diffusés à l'ensemble des départements concernés, en favorisant notamment les visites d'échange.	ATDA UD, CEP Producteurs	Continu
10- Poursuivre l'appui et l'accompagnement apportés aux jeunes auto-entrepreneurs formés et installés	10- Il faudra s'assurer que les kits sont remis aux auto-entrepreneurs des dernières cohortes, en même temps qu'un dispositif de suivi et d'accompagnement devra être mis en place pour conforter leur installation à différents niveaux : opérationnalisation des sites sécurisés foncièrement, suivi des 3 boutiques de vente d'intrants, mise en service des cages flottantes pour le volet piscicole, appui au financement des plans d'affaires élaborés, etc.	ATDA CePED Auto-entrepreneurs	Second semestre 2023 et année 2024

V Notation globale du RAP

Volets et critères	Notation*
VOLET A : PERTINENCE	3,5
Pertinence de l'objectif de développement du projet (II.A.1)	4
Pertinence de la conception du projet (II.A.2)	3
VOLET B : EFFICACITÉ	3
Objectif de développement (OD) (II.B.4)	3
VOLET C : EFFICIENCE	3
Respect du calendrier (II.C.1)	3
Efficience de l'utilisation des ressources (II.C.2)	3
Analyse coût-avantage (II.C.3)	3
État d'avancement de l'exécution (IP) (II.C.4)	3
VOLET D : DURABILITÉ	2,75
Viabilité financière (II.D.1)	2
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités (II.D.2)	3
Appropriation et durabilité des partenariats (II.D.3)	3
Durabilité environnementale et sociale (II.D.4)	3
NOTE GLOBALE DE L'ACHEVEMENT DU PROJET	3,0

La note globale de 3 située dans la fourchette médiane 2,5-3,5 sur une échelle de 4 traduit une performance globale satisfaisante du projet.

VI Sigles et abréviations

Sigle (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Description
AAA	Action Anticipée d'Acquisition
ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
ABSSA	Agence Béninoise de la Sécurité Sanitaire des Aliments
AGETUR	Agence d'exécution des Travaux Urbains
ANO	Avis de Non Objection
APAH	Agence de Promotion des Aménagements Hydroagricoles
APD	Avant-Projet Détaillé
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
CARDER	Centres agricole régional pour le développement rural
CEP	Champ Ecole Paysan
CLCAM	Caisses Locales de Crédit Agricole et Mutuel
COBJ	Bureau de la BAD au Bénin
CPEA	Centre de promotion Agricole
CPS	Centre de Promotion Sociale
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DGR	Direction du Génie Rural
DANA	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DLROPEA	Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole
DPV	Direction de la Production Végétale
DRF	Demande de Reconstitution des Fonds
DSME	Direction Santé Mère Enfant
ESOP	Entreprise de Service et Organisations Paysannes
FAD	Fond Africain de Développement
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
GAFSP	Global Agriculture and Food Security Program
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IMF	Institut de Micro-Finance
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
LBS	Liste des Biens et Services
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MDAEP	Ministère du Développement, de l'Analyse Économique et de la Prospective
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
OD	Objectif de Développement
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes

OPA	Organisation des Producteurs Agricoles
PAFICOT	Projet d'Appui à la Filière Coton Textile
PANA	Programme d'action national d'adaptation au changement climatique
PASCIB	Plateforme des Acteurs de la Société Civile
PAIA-VO	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PFR	Plans Fonciers Ruraux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Social
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
PPEA	Projet de promotion de l'entreprenariat agricole
PPF	Mécanisme de Financement de la Préparation des Projets
PSRSA	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCRP	Stratégie de Croissance pour le Réduction de la Pauvreté
SE	Suivi-Evaluation
SFD	Service Financier Décentralisé
SIGA	Système d'Information Géographique Agricole
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
TDR	Termes De Référence
TRE	Taux de Rentabilité Economique
UD	Unité de Démonstration
UGP	Unité de Gestion de Projet

ANNEXE 1 : ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE

Le projet a recruté un consultant qui a réalisé l'analyse financière et économique ex-post du PAPVIRE-ABC. Le résultat de ladite analyse est résumé ci-dessous. L'analyse détaillée réalisée par le consultant est disponible.

La situation des infrastructures et aménagements réalisés est présentée en tant qu'inducteurs potentiels de divers flux (quantités produites, stockées/déstockées, etc.). Seule sera présentée la situation des réalisations complètement achevées (voir tableau qui suit).

Tableau 1: Situation des aménagements et infrastructures réalisés.

Désignations	2020	2021	2022	2023	Cumul
Superficies aménagées cumulées (ha)	610,41	1207,4	1480,27	1893,96	1893,96
Retenues d'eau		8			8
Réhabilitation de pistes (km)		42	26		68
Construction de magasins	15	3			18

Source : UGP

Flux des productions végétales

Les quantités produites permettent d'entrevoir les flux financiers en termes de gains au niveau des producteurs agricoles. C'est pourquoi il est présenté les productions globale et additionnelle pour les cultures appuyées par le projet. Cependant, seules les productions additionnelles sont celles induites par les actions du projet. Cette considération est à prendre en compte dans l'analyse des flux de productions apportés par le projet.

Tableau 2: Productions globale et additionnelle des bénéficiaires du projet.

Filière	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
PRODUCTION TOTALE (Tonne)							
Maïs	19 457	21 208	39 272	67 883	88 394	88 565	324 779
Riz	9 790	10 671	18 141	33 433	34 102	34 952	141 090
Tomate	355	390	465	798	2 226	2 546	6 780
Piment	348	376	528	1 158	3 108	3 473	8 991
Gombo	54	58	93	174	418	476	1 274
Oignon	669	736	894	1 507	3 569	4 232	11 607
PRODUCTION ADDITIONNELLE (Tonne)							
Maïs	0	3828	12816	18388	29903	30047	94982
Riz	0	86	1 610	7 616	8 410	9 428	27 149
Tomate	0	0	28	83	313	541	964
Piment	0	78	94	448	1203	1448	3270
Gombo	0	0	16	56	102	152	327
Oignon	0	59	29	139	471	736	1434

Source : Calculs à partir des données de l'UGP et d'enquête.

Flux spécifiques attachés aux aménagements hydroagricoles

Les aménagements constituent un apport très spécifique du projet car les sites aménagés étaient peu exploités ou pas du tout exploités. La situation des superficies aménagées et des productions induites est celle du tableau suivant :

Tableau 3: Situation des nouvelles superficies aménagées et des productions générées.

Années	Cultures	2020	2021	2022	2023
Superficies aménagées (ha)	Maïs	460	946	1160	1484
	Riz	142	225	276	353
	Tomate	2	9	11	14
	Piment	4	15	19	24
	Gombo	1	3	3	4
	Oignon	2	9	11	14
	Total	610	1207	1480	1894
Rendements avec projet (kg/ha)	Maïs	3 086	3 096	3 102	3 102
	Riz	4 937	5 015	5 140	5 140
	Tomate	7 640	8 080	9 240	9 240
	Piment	6 560	6 670	7 460	7 460
	Gombo	5 620	5 330	6 060	6 060
	Oignon	15 070	13 520	16 060	16 060
Production (T)	Maïs	1 420	2 929	3 598	4 604
	Riz	699	1 130	1 420	1 817
	Tomate	17	74	103	132
	Piment	24	103	141	181
	Gombo	4	14	19	25
	Oignon	32	118	172	220

NB : Les chiffres de rendement et de production pour 2023 sont des prévisions.

Source : UGP et calculs du consultant.

Flux spécifiques attachés aux magasins de stockage et au warrantage

La gestion des magasins et le warrantage sont des activités nouvelles pour les coopératives bénéficiaires ; ce qui laisse entrevoir une période d'apprentissage plus ou moins longue.

En ce qui concerne la gestion des magasins, elle a débuté en 2020 et a couvert des quantités qui s'accroissent très rapidement comme le montrent les données consignées dans le tableau qui suit. Ces données révèlent en effet, que malgré sa nouveauté, le stockage de grains de céréales et d'oléagineux a vite pris de l'ampleur. Le volume stocké a été presque multiplié par 9 entre 2020 (675 tonnes) et 2021 (5 386 tonnes) pour atteindre 6 519 tonnes en 2022 et 2023. Ces chiffres laissent présager des perspectives intéressantes pour cette activité.

Tableau 4 : Situation des quantités de produits agricoles stockées dans les magasins.

Produits	Unité	2020	2021	2022	2023
Riz Paddy	Tonne	675	2 427	2 808	2 808
Maïs	Tonne		1 298	1 974	1 974
Soja	Tonne		1 661	1 737	1 737
Total	Tonne	675	5 386	6 519	6 519

Source : UGP

Par rapport au warrantage qui est une activité qui accompagne et complète le stockage, les membres des coopératives bénéficiaires des magasins s'entendent pour stocker en commun des produits à la période des récoltes pendant laquelle les prix de vente des produits agricoles sont bas, pour les revendre plus tard quand ces prix seront jugés intéressants.

C'est une activité qui est aussi potentiellement très rentable, mais les données disponibles sur le warrantage n'ont pas été intégrées dans le calcul des flux en raison de l'organisation insuffisante de la comptabilité par les gestionnaires des stocks.

Flux spécifiques attachés aux fermes piscicoles

Au total, 74 cages flottantes ont été installées dans les retenues d'eau jugées aptes pour la pisciculture. Ces cages ont été installées au profit de jeunes pisciculteurs, regroupés en coopératives et formés à cet effet.

En raison des difficultés rencontrées au départ, l'activité est prévue pour démarrer en 2025. La production passera de 400 tonnes en 2024 à 600 tonnes en 2025 et à 800 tonnes en 2026, année à partir de laquelle la quantité de poissons produite va connaître une stagnation.

Flux liés à la transformation agroalimentaire et aux prestations mécaniques

Les quantités des facteurs de production relatifs aux activités de transformation (maïs, riz, tomate, piment) et de prestation de service (égrenage de maïs et battage de riz), ont été déterminées au niveau d'un échantillon de coopératives qui disposaient de données fiables. En dehors de l'étuvage de riz, les nombres de coopératives qui s'adonnent aux autres activités de transformation sont faibles. C'est pourquoi il n'a pas été jugé utile de faire des extrapolations des quantités recueillies auprès de l'échantillon ; mais il a été retenu d'illustrer les flux de matières premières brassées par ces activités avec les données de l'échantillon qui sont résumées dans le tableau qui suit

Tableau 5 : Quantités de matières premières traitées par les activités de transformation et de prestations.

DESIGNATION	Achat de matière première	UNITE	Avant PAPVIRE - ABC	Total projet 2020 à 2022	Moyenne 2020 à 2022
Transformation de maïs (1 coopérative)	Achat de maïs	kg	2100	11400	3800
Etuvage de riz (17 coopératives)	Achat de riz paddy	Tonne	304	1407	469
Transformation de la tomate en purée (1 coopérative)	Achat de tomate	Paniers	50	360	120
Séchage de piment	Achat de piment	Panier	120	560	187
Prestations d'égrenage et vannage de maïs (3 coopératives).	Quantité égrenée	Tonne	15	225	75
Prestations de battage et vannage de riz (6 coopératives)	Quantité traitée	Tonne	30	872	291

Il importe de souligner que les activités de transformation ont été appuyées par le projet à partir de 2020, après la mise en place des équipements et matériels de transformation en novembre-décembre 2019. Globalement, les activités ont connu un essor important comme le montrent les moyennes des quantités traitées en comparaison de celles de 2019.

En ce qui concerne les prestations de battage de riz et d'égrenage de maïs, les quantités traitées sont modestes en raison des difficultés à la fois de manutention et de manipulation des équipements, ainsi que des pannes fréquentes, tout ceci en l'absence sur le terrain d'ouvriers qualifiés pour assurer les formations et les réparations. Tandis que de nombreuses coopératives ont abandonné les prestations du fait de la panne de l'équipement, d'autres encore dont les équipements fonctionnent tant bien que mal en ont fait des activités marginales à causes des tracas qu'elles engendrent pour des gains insignifiants selon les déclarations des bénéficiaires.

Flux spécifiques attachés aux ESOP

Les activités des ESOP ne démarreront véritablement qu'en 2024 au regard du niveau actuel de l'avancement de leur installation et de la constitution des sociétés qui vont les gérer. Les situations présentées dans le présent

rapport constituent des prévisions qui ont tenu compte des données de l'étuvage artisanal et surtout de celles des ESOP en exploitation. Les informations relatives à l'ESOP maïs ont été obtenues auprès de personnes ressources. Sur la base des renseignements obtenus permettent de prévoir que les ESOP traiteront au bout des cinq prochaines années :

ESOP riz (en tonne)

- ✓ Paddy : 5 184
- ✓ Riz entier : 3 369
- ✓ Riz cassé : 1 296
- ✓ Son de riz : 259

ESOP maïs (en tonne)

- ✓ Farine : 2007,36
- ✓ Aklui : 367,2
- ✓ Maïs brut : 2448

Flux financiers et économiques générés par le projet.

Les flux physiques ont induit à leur tour des flux financiers qui résultent des échanges de biens et services entre les différents acteurs économiques impliqués dans la mise en œuvre du projet, notamment entre les bénéficiaires du projet, entre eux et leurs fournisseurs et/ou leurs clients. Les gains financiers de tous ces acteurs doivent être aussi examinés sous le prisme de flux économiques. En effet, ces flux constituent des valeurs monétaires des effets économiques induits au profit de toutes les catégories d'acteurs ayant des relations directes ou non avec le projet, avec ses partenaires stratégiques et avec ses bénéficiaires directs et indirects.

Toutes ces considérations feront l'objet de traitements financiers et économiques dans la partie qui suit, en commençant par l'analyse financière.

2.1. Analyse des interrelations économiques et financières des acteurs du projet

2.1.1. Interrelations financières du projet

Les flux financiers du projet couvrent la période allant de l'année 2017 à 2023, année au cours de laquelle le projet sera définitivement clos. Ces flux ont été générés à l'occasion des investissements, du fonctionnement, de la mise en œuvre des activités techniques du projet, de l'exercice des activités des bénéficiaires directs et indirects, etc. Les flux de l'année 2016 (première année d'investissements) ont été capitalisés en 2017, année qui a enregistré le démarrage effectif des activités du projet.

2.1.1.1. Flux financiers au niveau de l'UGP.

Ils sont constitués par les montants reçus par l'UGP des trois sources de financement du projet (Budget National, Fonds GAFSP, Bénéficiaires), les montants décaissés pour le financement des investissements, du fonctionnement, des activités techniques, etc. Le point des encaissements et des décaissements opérés par l'UGP est récapitulé dans le tableau n°3 en annexe. Il est illustré par les graphiques ci-après :

Les montants encaissés par le projet ont été systématiquement utilisés au cours des trois premières années ; ce qui a induit une trésorerie nulle au cours desdites années. En 2019, les montants encaissés n'ont pas été entièrement dépensés et il est resté en trésorerie plus de 200 millions de FCFA.

En revanche, le solde de trésorerie a été négatif d'environ 233 millions de francs CFA en 2020, année dont le solde cumulé est aussi resté négatif (-31.448.602 FCFA). Ces soldes négatifs de trésorerie sont la preuve que les décaissements effectués ont été plus importants que les encaissements au cours de cette année qui a aussi

bénéficié du solde cumulé positif de 2019. L'important montant indiqué par le solde de trésorerie en 2023 est destiné à solder les paiements restants avant la clôture du projet.

Au sujet de l'année 2020, on note que c'est elle qui a enregistré le montant le plus élevé en investissements comme le montrent les données du tableau ci-après :

Tableau 1 : Dépenses du projet par catégorie de 2016 à 2023 (1000 FCFA)

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
Activités techniques	144 032,95	665 641,53	763 011,90	629 945,90	903 949,77	896 356,53	602 262,05	141 814,29	4 747 014 916
Fonctionnement	35 098,95	183 923,44	196 682,02	226 880,11	227 563,82	200 471,87	235 245,77	73 326,93	1 379 192 892
Investissements (1000 FCFA)	-	329 591,40	259 204,94	1 865 559,84	1 972 711,25	1 465 008,85	469 544,50	91 692,81	6 453 313,58
Total général	17 9 193,906	1 179 156 369	1 218 898 852	2 722 385 842	3 104 224 833	25 61 837 239	1 307 052 319	306 834 025	12 579 583 385

Source : Données UGP

Flux financiers au niveau des fournisseurs de biens et services au projet.

Il s'agit des montants perçus d'une part par les fournisseurs d'équipements, de matériels et les entreprises de réalisations des infrastructures et aménagements (investissements) et d'autre part, les fournisseurs des consommables et fournitures de bureau et autres prestataires de services éligibles aux chapitres des charges de fonctionnement. S'y retrouvent aussi la plupart des montants dédiés aux activités techniques.

Les flux dont il est question sont ceux déjà consignés au tableau précédent. Cependant, ils représentent des montants importants. C'est pourquoi il s'avère nécessaire de les détailler.

Somme toute, les montants encaissés par les commerçants de biens et services représentent une somme non négligeable mais qui ne sont qu'une part assez faible par rapport au coût total du projet qui a plutôt pour vocation de financer des actions destinées à améliorer significativement et durablement les conditions de travail et de vie de ses bénéficiaires.

Flux financiers au niveau des producteurs agricoles bénéficiaires

Les flux financiers au niveau des producteurs concernent les montants des biens et services nécessaires à la production agricole (inputs) et les montants représentant les valeurs de leurs productions agricoles ainsi que ceux des achats de biens et services consommés par les ménages concernés. Ce sont ces montants qui sont intéressants pour l'analyse économique et financière. De ce fait, les montants issus des ventes des produits agricoles ne seront pas présentés dans le présent rapport.

Pour analyser ces aspects, des données sur les coûts de production et les prix de vente des produits agricoles ont été recueillies au niveau des neuf communes. Ces données touchent les spéculations appuyées par le projet suivant les détails contenus dans les comptes d'exploitation réalisés à l'occasion de l'évaluation ex ante du projet (riz, maïs, tomate, piment, gombo, oignon). Après analyse et apurement des données, seules les informations de six communes ont été validées. Cet espace est jugé largement représentatif de la zone d'intervention du projet.

Les données de l'échantillon qui ont été utilisées pour la détermination des flux financiers à l'échelle de tous les bénéficiaires producteurs agricoles sont les informations sur les coûts de production des spéculations végétales et les prix de vente des produits qui en sont issus.

Pour les producteurs agricoles les montants engrangés lors des ventes de produits constituent les flux entrants. Cependant, dans le cadre de la présente étude, seuls les excédents bruts d'exploitation nécessaires pour l'analyse économique et financière seront présentés.

Les dépenses relatives aux coûts de production seront aussi analysées au titre des flux financiers au niveau des fournisseurs de facteurs de production et autres ouvriers agricoles pour qui les montants concernés constituent des recettes. Ces flux seront considérés au niveau de l'analyse économique car ils constituent des effets économiques de la production végétale sur les autres acteurs concernés. Il s'agit notamment des fournisseurs de semences et autres intrants agricoles et aussi des manœuvres recrutés pour diverses tâches.

Les données du tableau qui suit ont été obtenues en multipliant les superficies emblavées par culture par les coûts de production à l'hectare obtenus lors de l'enquête. Ces données montrent que les autres acteurs qui accompagnent la production végétale engrangent des montants substantiels : 5 272 933 000 FCFA par an dont 3 357 973 000 FCFA pour les ouvriers agricoles, 1 719 047 000 FCFA pour les fournisseurs d'intrants agricoles et outillages et 195 912 000 FCFA pour les fournisseurs de semences.

Tableau 7: Gains cumulés des fournisseurs de biens et services (1000/FCFA)

Cultures	Fournisseurs de semences	Fournisseurs d'intrants et d'outillage	Ouvriers agricoles	Total
Maïs	738 044	7 715 363	13 934 384	22 387 792
Riz	332 021	2 449 369	5 430 396	8 211 785
Tomate	19 945	39 442	229 661	289 048
Piment	41 379	88 192	386 324	515 895
Gombo	5 004	15 665	60 759	81 429
Oignon	39 082	6 253	106 314	151 648
Total	1 175 475	10 314 284	20 147 837	31 637 596
Moyenne/an	195 912	1 719 047	3 357 973	5 272 933

Source : UGP et enquête

Flux financiers au niveau des bénéficiaires transformateurs de produits agricoles et prestataires d'égrenage et de battage

Comme dans le cas des flux physiques générées par ce type d'activités, les flux financiers seront incorporés plus spécifiquement dans l'analyse de la rentabilité du projet. On peut toutefois noter sur la base des informations recueillies auprès de ces quelques coopératives que les montants sont parfois importants comme le montrent les données du tableau ci-après dans lequel en plus des flux des bénéficiaires directs, il y a aussi les flux générés par leurs fournisseurs. Il s'agit notamment des fournisseurs de bois de chauffe, d'eau, d'emballages, de fournitures et d'outillages divers, des transporteurs surtout par tricycles, etc.

Tableau 8: Flux financiers au niveau des transformateurs et prestataires

DESIGNATION	RUBRIQUES	UNITE	Avant PAPVIRE - ABC	Total projet 2020 à 2022	Moyenne 2020 à 2022
Transformation de maïs	Achat maïs	kg	1 200	15 200	5 067

DESIGNATION	RUBRIQUES	UNITE	Avant PAPVIRE - ABC	Total projet 2020 à 2022	Moyenne 2020 à 2022
(1 coopérative)	Montant d'achat du maïs	FCFA	240 000	3 040 000	1 013 333
	Montant total des charges		328 200	4 070 500	1 356 833
	Ventes des produits finis (FCFA)	FCFA	484 000	5 919 750	1 973 250
	Bénéfice brut		155 800	1 849 250	616 417
Etuvage de riz (17 coopératives)	Achat de riz paddy	Tonne	304,30	1 360	453
	Montant achat riz paddy	FCFA	42 120 000	190 761 000	63 587 000
	Charges totales		54 326 300	246 815 852	82 271 951
	Chiffres d'affaires total	FCFA	78 504 080	367 215 280	122 405 093
	Bénéfice brut	FCFA	24 177 780	120 399 428	40 133 143
Transformation de la tomate en purée (1 coopérative)	Achat de tomate	Paniers	50	347	116
	Montant achat tomate	FCFA	325 000	2 429 000	809 667
	Chiffres d'affaires	FCFA	1 485 000	11 242 800	3 747 600
	Bénéfice brut		328 500	2 538 305	846 102
	Achat de piment	Panier	120	420	140
Séchage de piment (1 coopérative)	Montant achat piment	FCFA	330 000	1176140	392 047
	Chiffres d'affaires		516 000	1890000	630 000
	Bénéfice brut		186 000	713860	237 953
	Charges totales	FCFA	5 100	17114	5 705
	Excédent d'exploitation		180 900	696746	232 249
Prestations d'égrenage et vannage de maïs (3 coopératives).	Quantité traitée	Tonne	0	170	57
	Recettes	FCFA	53 300	2 000 300	666 767
	Dépenses d'exploitation	FCFA	3 200	628 100	209 367
	Bénéfice	FCFA	50 100	1 372 200	457 400
Prestations de battage et vannage de riz (6 coopératives)	Quantité traitée	Tonne	24	1 116	372
	Recettes	FCFA	222 100	11 088 500	3 696 167
	Dépenses d'exploitation	FCFA	85 500	3 800 500	1 266 833
	Bénéfice	FCFA	136 600	6 408 000	2 136 000

Flux financiers au niveau des gestionnaires de magasins et des activités de warrantage

Les magasins ont été construits au profit des coopératives bénéficiaires pour leur permettre de stocker les produits en organisant surtout du warrantage et de mettre lesdits magasins en location au profit de leurs membres et/ou de tierces personnes. Les informations financières obtenues sur ces deux types d'activités sont présentées dans le tableau qui suit :

Tableau 2 Flux générés par la gestion des magasins

Rubriques	Produits	Unité	2020	2021	2022	2023
Valeur des produits stockés	Riz Paddy	1000 FCFA	135 000	485 400	561 600	561 600
	Maïs			272 580	414 540	414 540
	Soja			315 533	330 030	330 030
	Total		135 000	1 073 513	1 306 170	1 306 170
Frais de stockage	Riz Paddy	1000 FCFA	675	2 427	2 808	2 808
	Maïs			1 298	1 974	1 974

Rubriques	Produits	Unité	2020	2021	2022	2023
	Soja			1 661	1 737	1 737
	Total		675	5 386	6 519	6 519

Les données du tableau montrent que le montant des produits stockés est très faible au cours de l'année 2020 qui n'a enregistré que le stockage du riz. Ce montant a été multiplié presque par 8 en 2021 et par presque 10 à partir de 2022.

Les frais de stockage sont plutôt aussi très faibles (675 000 FCFA en 2020 et 6 519 000 FCFA à partir de 2022). Ces montants représentent respectivement 0,5% en 2020 et 0,499% en 2022. Ces faibles montants pourraient compromettre la gestion durable des magasins (sécurité, entretiens, réparations, etc.).

Flux financiers attachés aux cages flottantes

L'activité est prévue pour démarrer en 2025. La production passera de 29 600 000 FCFA en 2024 à 44 400 000 FCFA en 2025 et à 59 200 000 FCFA en 2026, année à partir de laquelle la quantité de poissons produite va connaître une stagnation.

Flux financiers au niveau des gestionnaires des ESOP

En fonction des quantités qui seront traitées au cours des cinq prochaines années (jusqu'en 2028), les montants cumulés des coûts des matières premières et les valeurs cumulées des produits finis obtenus se présentent comme suit :

ESOP riz (en FCFA)

- ✓ Paddy : 760 320 000
- ✓ Riz entier : 1 853 280 000
- ✓ Riz cassé : 421 200 000
- ✓ Son de riz : 16 848 000

ESOP maïs (en FCFA)

- ✓ Farine : 802 944 000
- ✓ Aklui : 55 080 000
- ✓ Maïs brut : 514 000 000

Au total, les sections précédentes ont clairement montré que la mise en œuvre du PAPVIRE-ABC a induit le développement des activités économiques des bénéficiaires et des non bénéficiaires. Les échanges de biens et services se sont développés et les opportunités d'emplois se sont multipliées notamment dans les travaux champêtres, la transformation agroalimentaire et les activités nouvelles (prestations) que les coopératives ont embrassées à partir de 2020 grâce aux équipements offerts par le projet.

Concomitamment à ce regain d'activités, des flux financiers importants ont été enregistrés entre les différents acteurs. Leur analyse permettra de mesurer la rentabilité du projet sur les plans financier et économique.

I. Rentabilité économique et financière du projet.

La rentabilité financière d'un projet s'apprécie par rapport aux attentes de chaque partie prenante à savoir la banque prêteuse de fonds (même s'il s'agit d'un don dans le cas présent), l'Etat emprunteur et les bénéficiaires. Quant à la rentabilité économique, elle s'apprécie pour l'ensemble de la communauté de la zone du projet, voire pour la communauté nationale.

3.1. Rentabilité du point de vue de la Banque

En vue d'apprécier la rentabilité des activités du projet, la BAD a fait bâtir des modèles d'analyse qui sont contenus dans l'annexe. Ces modèles ont été utilisés pour apprécier la rentabilité des productions végétales et des autres types d'activités entreprises dans le cadre du projet. Les modèles prévoient l'analyse de chaque culture/activité sur la base des avantages (gains) et coûts.

Dans ces modèle, le schéma de financement du projet n'a pas été détaillé. Pour procéder à l'analyse globale, la situation consolidée prend en compte le montant global du financement.

Suivant les modèles, l'élément principal de détermination de la rentabilité pour chaque activité est le cash-flow. Celui-ci est obtenu en procédant comme suit :

Δ_1 = Valeur de la production avec projet – Valeur de la production sans projet ;

Δ_2 = Coût de production avec projet – coût de production sans projet ;

Le cash-flow (CF) = $\Delta_1 - \Delta_2$.

La valeur de la production est aussi désignée sous l'appellation « avantages » ;

Le taux de rentabilité interne (TRI) sur 20 ans est obtenu grâce au recours aux facilités offerte par l'ordinateur.

Le ratio avantages/Coûts (A/C) = Montant cumulé des avantages divisé par le montant cumulé des Coût.

Il convient de signaler que la valeur actuelle nette (VAN) n'a pas été calculée comme dans les modèles car pour cela, il est nécessaire de disposer d'un taux d'actualisation indiqué par la Banque.

3.1.1. Production végétale.

Lors de l'élaboration du projet, des comptes d'exploitation ont été projetés, notamment pour les cultures appuyées par le projet (maïs, riz, tomate, piment et gombo). Au cours de la mission, des informations ont été collectées dans le but d'élaborer ces comptes avec les données de réalisations. En plus des cultures dont les comptes d'exploitation ont été prévus dans le document du projet, un compte a été établi pour le piment.

Sur la base des quantités des productions fournies par l'UGP et valorisées aux coûts et prix de ventes recueillies dans six communes, les caractéristiques de rendement brut (rentabilité brute) se présentent comme indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 30 : Eléments de rentabilité des productions végétales

Cultures	Cash-flow cumulé (1000 FCFA)	Taux de Rentabilité Interne (TRI)	Ratio Avantages/Coûts
Maïs	7 242 503	79%	1,63
Riz	1 186 626	42%	2,30
Tomate	224 748	76%	2,26
Piment	1 578 679	189%	3,97
Gombo	47 306	71%	1,70
Oignon	61 010	46%	1,38

Source : UGP et enquête

Les données du tableau indiquent que les productions végétales ont enregistré des taux de rentabilité satisfaisant.

3.1.2. Transformation artisanale des produits agricoles et de prestations mécaniques

La transformation est une activité assurée essentiellement par les femmes. Dans la plupart des coopératives, cette activité est menée durant la saison morte en attendant les pluies pour reprendre la production végétale. Même les femmes qui désirent en faire une activité étendue sur toute l'année sont confrontées à une pénurie de la matière première qui les contraint à arrêter l'activité ou à réduire de façon drastique les quantités transformées.

Tous ces facteurs limitent l'utilisation optimale des kits offerts aux coopératives. De ce fait, les femmes n'ont pas vraiment enregistré une amélioration de leur rentabilité par rapport à cette activité. Cependant, les chiffres semblent plutôt indiquer une sous-estimation des quantités transformées par les femmes aux fins de camoufler les revenus réels engrangés. En effet, il a été constaté auprès des coopératives qui tiennent assez correctement des cahiers de gestion que les kits offerts par le projet ont permis aux coopératives d'en acquérir d'autres dans un rapport de deux (2) kits acquis pour un (1) kit offert par le projet et ces coopératives utilisent tous les kits à un rythme intéressant.

En ce qui concerne les prestations d'égrenage de maïs et de battage de riz, ce sont des activités mal maîtrisées, conduites par quelques rares coopératives avec des charges de réparation très importantes. Cette situation connaîtra sans nul doute une évolution positive après la réparation/réhabilitation des équipements que le projet a décidé d'engager.

Les taux de rentabilité de ces activités de transformation sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau 4 Taux de rendement de la transformation et des prestations (montants en FCFA)

Activités	Cash-flow cumulé à 2022 (1000 FCFA)	Taux de Rentabilité Interne (TRI)	Ratio Avantages/Coûts	Cash-flow cumulé à 2028 (1000 FCFA)
Transformation de maïs	28	33%	0,97	91,64
Etuvage de riz	10 016	22%	0,85	-21 736
Transformation de la tomate en purée	2 835	18%	1,79	6 135,89
Séchage de piment	74	33%	1,09	-226,44
Prestations d'égrenage et vannage de maïs	310	24%	1,13	1 814,70
Prestations de battage et vannage de riz	600	28 %	1,15	3 507,25

3.1.3. Gestion des magasins de stockage et du warrantage

Ces activités constituent des activités nouvelles pour la plupart des coopératives qui en ont bénéficié. Démarrées en 2020, ces activités devaient permettre aux coopératives de gagner des ressources additionnelles. Lesdites activités à priori rentables du point de vue financier souffrent pour le moment d'une organisation insuffisante.

Comme conséquence de l'accroissement rapide des quantités manipulées, les montants (monétaires) attachés à la gestion des magasins de stockage et du warrantage sont en nette augmentation.

La gestion des magasins a effectivement démarré en 2021. Elle dégage les résultats ci-après :

- ✓ Cash-flow cumulé à 2028 (1000 FCFA) 3199
- ✓ Taux de Rentabilité Interne (TRI) 67%
- ✓ Ratio Avantages/Coûts 3,0

Le cash-flow cumulé en 2022 était négatif (-1 639) avant d'atteindre 3 199 000 FCFA en 2023 et atteindra 20 132 000 FCFA au bout de 10 ans (2030). Ces montants sont la conséquence des faibles taux de prélèvement aux titre des frais de magasinage.

En ce qui concerne le warrantage, la logique de stockage commun et de vente groupée n'a pas été suivie partout. Malgré d'importants montants représentant la valeur des produits stockés, il n'a pas été possible de dégager les bénéfices obtenus dans le cadre du warrantage. En conséquence, il n'a pas été possible d'établir la rentabilité de cette activité.

3.1.4. *Gestion des cages flottantes*

La gestion ne démarrera qu'à partir de 2924. Les coûts de production et les avantages prévisionnels permettent d'entrevoir éléments de rentabilité financière ci-après :

✓ Cash-flow cumulé à 2028 (1000 FCFA)	545 891
✓ Taux de Rentabilité Interne (TRI)	45%
✓ Ratio Avantages/Coûts	1,59

3.1.5. *Gestion des ESOP*

Les éléments de rentabilité financière prévisionnelle des ESOP de 2024 à 2028 se présentent comme suit :

ESOP Riz

✓ Cash-flow cumulé à 2023 (1000 FCFA)	749 846
✓ Taux de Rentabilité Interne (TRI)	49%
✓ Ratio Avantages/Coûts	9,6

ESOP Maïs

✓ Cash-flow cumulé à 2023 (1000 FCFA)	545 891
✓ Taux de Rentabilité Interne (TRI)	45%
✓ Ratio Avantages/Coûts	1,59

3.1.6. *Rentabilité financière globale du projet du point de vue de la banque*

Tous les résultats intermédiaires obtenus pour chaque type d'activité ont été regroupés dans une feuille Excel de synthèse qui a permis d'obtenir le Taux de rentabilité interne global du projet du point de vue de la BAD. Ce taux est bien entendu strictement financier car basé sur les cash-flows.

Le tableau qui suit retrace les éléments de rentabilité par type d'activités, ainsi que les éléments consolidés :

Tableau 5 Eléments de rentabilité des activités appuyées.

Productions/Activités	Cash-flow cumulé (1000 FCFA)	Taux de Rentabilité Interne (TRI)	Ratio Avantages/Coûts
Maïs	7 242 503	79%	1,63
Riz	1 186 626	42%	2,30
Tomate	224 748	76%	2,26
Piment	1 578 679	189%	3,97
Gombo	47 306	71%	1,70
Oignon	61 010	46%	1,38
Transformation de maïs	28	33%	0,97
Etuvage de riz	10 016	22%	0,85
Transformation de la tomate en purée	2 835	18%	1,79
Séchage de piment	74	33 %	1,09
Prestations d'égrenage et vannage de maïs	310	24%	1,13

Productions/Activités	Cash-flow cumulé (1000 FCFA)	Taux de Rentabilité Interne (TRI)	Ratio Avantages/Coûts
Prestations de battage et vannage de riz	600	28 %	1,15
Gestion des magasins	3199	67%	3,00
ESOP Riz	749 846	49%	9,6
ESOP Maïs	545 891	45%	1,59
Cages flottantes	545 891	45%	1,59
Total projet	16 346 861	23,39%	2,1

Source : UGP et enquête

Au total, le PAPVIRE ABC dégage un cash-flow cumulé sur 20 ans de 16,347 milliards de francs CFA, un taux de rentabilité interne (TRI) global de 23,39% et un ratio avantages/coûts de 2,1. Le TRI ainsi dégagé paraît satisfaisant. Toutefois, une telle appréciation est du ressort des parties prenantes au projet : bénéficiaires, UGP, BAD et Etat béninois.

3.2. Rentabilité financière du projet du point de vue de l'Etat emprunteur.

Elle est appréciée à travers le taux de rentabilité interne (TRI) du projet. Les calculs prennent en compte d'un côté les dépenses effectuées par le projet et de l'autre les excédents bruts d'exploitation (EBE) des activités génératrices de revenus développées par les bénéficiaires directs. Il s'agit de la production de riz, de maïs et de cultures maraîchères, de la transformation de ces produits, des prestations de service d'égrenage et de battage et de la production des fermes piscicoles et des ESOP.

Avant de présenter les résultats des calculs, il importe de rappeler quelques concepts majeurs qui vont aider à mieux comprendre la notion de rentabilité financière, voire économique.

- ☞ La valeur ajoutée est la différence entre la **valeur finale de la production** et la **valeur des biens qui ont été consommés** par le processus de production (consommations intermédiaires comme les matières premières).
- ☞ L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est obtenu en soustrayant de la Valeur Ajoutée (augmentée de subventions éventuelles) les Impôts et taxes et les Charges de personnel.

Dans le cas présent, il n'y a ni impôts et taxes (bénéfice d'exonération), ni charges de personnel (qui sont directement incorporées dans le coût du projet).

- ☞ Quant au cash-flow, il correspond aux flux de trésorerie réellement dégagés au cours d'une période. C'est un paramètre qui intéresse particulièrement les investisseurs car la valeur d'une entreprise dépend en partie des flux de trésorerie qu'elle est en capacité de dégager.

Le cash-flow s'obtient en appliquant la formule : Excédent brut d'exploitation (EBE) - Impôt sur le résultat d'exploitation +/- variation du besoin en fonds de roulement – investissements + désinvestissements.

Dans le cas présent qui ne concerne pas une entreprise, il n'y a pas également les autres facteurs en dehors de l'EBE.

Au regard des concepts ainsi définis, le cash-flow et l'EBE se confondent dans le cadre du projet. La différence de l'analyse financière du projet du point de vue de la Banque et de celui de l'Etat emprunteur se situe au niveau du champ d'application.

En effet, dans les modèles de calculs de la Banque les cash-flows s'obtiennent en soustrayant des avantages annuels globaux, les coûts annuels globaux qui sont obtenus par addition des charges de production et des coûts annuels du projet. Par contre, les calculs du point de vue de l'Etat emprunteur sont faits en se basant sur l'EBE de la production additionnelle qui constitue l'apport réel du projet.

Par ailleurs, il est fait l'hypothèse, comme dans le PRODOC, que les flux de trésorerie seront constants de 2023 jusqu'à 2036. La valeur résiduelle des investissements ne sera pas réintégrée en 2023, année de fin définitive du projet, du fait

comme il a été déjà rappelé, que le PAPVIRE ABC est un projet de développement ne visant pas l'obtention de bénéfices, mais plutôt l'amélioration des conditions de travail et de vie des bénéficiaires.

En appliquant tous ces principes et éléments de calcul, les résultats obtenus font état d'un taux de rentabilité Interne (TRI) du point de vue de l'Etat bénéficiaire qui se chiffre à 31%.

En utilisant la production végétale additionnelle, principale réalisation des bénéficiaires du projet, le TRI obtenu dépasse de moins de huit (08) points celui obtenu par le biais des modèles contenus dans le PRODOC (31% contre 23,39%). Le tableau suivant détaille les éléments de calcul du TRI :

Tableau 6 Taux de Rentabilité Interne (TRI)

RUBRIQUES	Unités	Cumul à fin 2022	Cumul à fin 2036
<i>EBE production végétale additionnelle</i>	1000 FCFA	17 803 519	24 295 416
<i>EBE Transformations artisanales</i>	1000 FCFA	261 461	1 474 375
<i>EBE Prestations de services</i>	1000 FCFA	910	13 166
<i>EBE ESOP</i>		-	890 079
<i>EBE cages flottantes</i>	1000 FCFA	-	545 891
<i>EBE Magasins</i>	1000 FCFA	- 1 639	32 227
Total EBE	1000 FCFA	18 064 251	27 251 152
<i>Coût des activités techniques</i>	1000 FCFA	8 464 106	18 844 027
<i>Fonctionnement</i>	1000 FCFA	2 341 387	5 481 673
<i>Investissements</i>	1000 FCFA	12 253 759	25 813 440
Coût total	1000 FCFA	23 059 252	50 139 140
<i>Solde trésorerie</i>	1000 FCFA	-4 995 001	-22 887 987
Taux de rentabilité interne (TRI)		31%	

Rentabilité économique

La rentabilité économique sera analysée sous le prisme du taux de rentabilité économique (TRE) du projet. Pour calculer ce dernier, il faudra compléter les gains (EBE) des bénéficiaires directs avec ceux des autres acteurs locaux, nationaux ou extérieurs qui ont tiré bénéfice des actions du projet et de ses bénéficiaires directs.

Aux plans national et extérieurs, les flux directs pris en compte sont ceux liés aux investissements, au fonctionnement et à la conduite des activités techniques. Ces flux ont été déjà incorporés dans la détermination du solde global de trésorerie, base de calcul du taux de rentabilité financière globale du projet.

Aux plans régional et local, une multitude d'acteurs économiques ont bénéficié des retombées du projet. Les gains qu'ils ont tirés des activités du projet constituent des effets économiques et sont traités comme tels. En d'autres termes, la rentabilité économique du projet sera analysée en utilisant la méthode des effets.

Les acteurs qui se retrouvent dans cette catégorie sont essentiellement les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires du projet, mais aussi leurs clients qui font le commerce des biens et services produits par lesdits bénéficiaires. Sans être exhaustif, les acteurs concernés sont : les fournisseurs de semences et autres intrants agricoles, les ouvriers agricoles, les vendeurs de bois, d'eau, de bouteilles et autres emballages, les vendeurs d'huile, de sucre, les meuniers, les transporteurs, les artisans réparateurs, etc.

Normalement les collectivités locales devaient faire partie des acteurs touchés par le projet en tant que producteurs de flux financiers, soit à l'occasion des subventions qu'elles apportent aux bénéficiaires, soit à l'occasion de la perception des taxes ou à la renonciation à ces taxes. Aucune information n'a été disponible pour permettre la prise en compte des flux des mairies dans l'analyse économique.

Les flux financiers des autres acteurs, traités dans l'analyse en tant que flux économiques, ont été recensés et synthétisés. Il faut souligner que lesdits flux sont des flux bruts, en l'absence des indications sur les charges d'exploitation supportées par les différents acteurs et lesdites charges auraient pu induire des effets (gains) au second degré. A ce sujet, il est à observer que les bénéfices bruts des acteurs concernés sont en partie redistribués à leurs fournisseurs, leur personnel, qui, à leur tour, bénéficient de flux économiques ; mais ces derniers ne sont pas connus et ne seront donc pas pris en compte dans l'analyse.

Il faut cependant faire un cas particulier en ce qui concerne les ouvriers agricoles. En effet, ces derniers vivent au jour le jour. Il importe de ce fait de tenir compte dans l'analyse de leur condition économique réelle. A ce sujet, il faut savoir que de nombreux poste de dépenses font partie de la vie courante des ouvriers qui ne les considèrent pas comme faisant partie de leurs revenus. Il s'agit entre autres, des frais de repas matinaux avant d'aller travailler, les frais de déplacement pour aller au champ, les habits de champs, les repas au champ s'ils ne sont pas offerts, les loisirs du soir au retour du champ. Selon les investigations menées, en défalquant les montants de ces postes de dépenses, il reste environ 20% des gains que les ouvriers peuvent utiliser pour subvenir aux besoins de leurs ménages. Seuls ces 20% sont pris en compte pour le calcul du taux de rentabilité économique.

La prise en compte de tous ces éléments a permis d'aboutir à un taux de rentabilité économique (**TRE**) de **38%**, soit une différence de 7% avec le taux de rentabilité financière. Il faut toutefois souligner que les flux futurs des bénéficiaires indirects des activités dont le démarrage n'interviendra qu'en 2024 (cages flottantes, ESOP) n'ont pas été intégrés dans les calculs.

Tableau 7 Taux de Rentabilité Economique (TRE)

RUBRIQUES	Unités	Cumul à fin 2022	Cumul à fin 2036
<i>EBE production végétale additionnelle</i>	1000 FCFA	17 803 519	24 295 416
<i>EBE Transformations artisanales</i>	1000 FCFA	261 461	1 474 375
<i>EBE Prestations de services</i>	1000 FCFA	910	13 166
<i>EBE ESOP</i>		-	890 079
<i>EBE cages flottantes</i>	1000 FCFA	-	545 891
<i>EBE Magasins</i>	1000 FCFA	- 1 639	32 227
<i>EBE acteurs indirects de la production végétale</i>	1000 FCFA	6 327 519	94 912 789
<i>EBE acteurs indirects liés de la transformation</i>	1000 FCFA	16 670	106 513
<i>EBE acteurs indirects des prestations de services</i>	1000 FCFA	17 350	109 419
<i>Total EBE</i>	1000 FCFA	24 425 791	122 379 872
<i>Coût des activités techniques</i>	1000 FCFA		18 844 027
<i>Fonctionnement</i>	1000 FCFA		5 481 673
<i>Investissements</i>	1000 FCFA		25 813 440
<i>Coût total</i>	1000 FCFA	-	50 139 140
<i>Solde trésorerie</i>	1000 FCFA	24 425 791	72 240 733
Taux de rentabilité économique (TRE)	38%		

3.1. Aspects sociaux de la rentabilité du PAPVIRE ABC

Les différents rapports qui ont précédé la présente étude ont suffisamment mis l'accent sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et divers autres aspects parmi lesquels figurent les aspects sociaux qui ont été abordés à travers la valeur de certains indicateurs ainsi que les appréciations positives faites par les bénéficiaires.

Suite à ce constat de réussite du projet autour de laquelle les avis sont unanimes, il faudra ajouter quelques aspects surtout relatifs aux activités de maraîchage et de transformation exercées principalement par les coopératives de femmes :

- ✓ Une plus grande autonomie économique et financière des femmes bénéficiaires du projet ;
- ✓ Une participation plus active des femmes aux dépenses de leurs ménages (frais d'écolage, de soins sanitaires, d'habillement des enfants, d'acquisition de biens et services utiles au ménage, etc.) ;
- ✓ L'amélioration quantitative de la nutrition des ménages grâce à la mise en consommation par les femmes au profit de leurs ménages de tout ou partie de leurs productions de brisures de riz ainsi que d'une quantité de riz entier ;
- ✓ L'amélioration qualitative de la nutrition grâce à la variété des aliments qu'apportent surtout les produits maraîchers.

3.2. Limites des analyses

La principale limite se situe au niveau de la qualité des données recueillies. En effet, les données fournies par les coopératives bénéficiaires sont pour la plupart déclaratives en raison de la période de déroulement des investigations. Cependant, les données fournies par l'UGP ont permis de remédier en grande partie à cette difficulté.

La deuxième limite se trouve dans la taille limitée de l'échantillon constitué pour collecter certaines données et en vérifier d'autres. A cet effet, certaines investigations se sont déroulées auprès d'un nombre très limité de bénéficiaires. Il était difficile de procéder suivant les normes quantitatives recommandées en matière d'échantillonnage vu que tout le processus devait durer juste trente (30) jours.

Conclusion et recommandations

Au total, les investigations ont confirmé les opinions positives sur les performances du projet, émises dans les différents rapports qui ont précédé la présente étude (rapport de l'étude sur les effets et impacts, achèvement, capitalisation, rapport d'achèvement et aide-mémoire de la BAD, etc.).

Les résultats de l'étude font état d'une rentabilité satisfaisante aux plans financier et économique. Les taux de rentabilité financière (TRI) et économique (TRE) sont respectivement de 31% et 38%.

Cependant, en raison des divers constats faits sur le terrain, en particulier sur la qualité de la gouvernance au niveau des coopératives bénéficiaires, il apparaît nécessaire entre autres de :

- ☞ Mettre en place un système d'information plus simple, tenant compte de la des capacités managériales des bénéficiaires (dans le cadre de la pérennisation des acquis du projet) ;
- ☞ Instaurer un mécanisme de suivi rapproché, orienté prioritairement vers la collecte des données nécessaires au calcul de la valeur d'atteinte des cibles des indicateurs tels que prévues dans le cadre logique du projet ;
- ☞ Mettre en place des stratégies plus adaptées pour la prise en charges des activités pour lesquelles des insuffisances sont constatées, notamment le warrantage, la pisciculture, le séchage des légumes, la gestion des infrastructures et équipements offerts par le projet dans le sens de leur durabilité.

Co-financiers et autres partenaires externes :

N/A (pas de cofinancement)

Etat de la performance

Progrès vers l'objectif de développement

Notation de l'objectif de développement (OD)	Notation de la performance		Résumé des principales conclusions
	Actuelle	Antérieur	
3	3	3	L'objectif de développement du projet reste pertinent et le projet avance vers l'atteinte des effets escomptés. Le projet a amélioré la productivité sur une superficie mise en valeur avec de nouvelles technologies de plus de 36.434 ha, avec un doublement des rendements par rapport à la situation de référence pour le maïs. Pour le riz, le niveau de réalisation de l'objectif d'augmentation des rendements est de 85% de la cible finale. Les travaux de réhabilitation des 7 retenues d'eau avec des aménagements d'une superficie totale de 74 ha en aval et ceux des aménagements de bas-fonds à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) sont achevés sur 888 ha. A ces résultats, il est à ajouter la mise à l'échelle des technologies résilientes de production, à travers 90 champs écoles paysans (CEP) et 75 unités de démonstration (UD), qui a permis de consolider les acquis et impacter davantage la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que sur la réduction de la pauvreté dans la zone d'intervention du projet. L'OD est évalué satisfaisant, les effets et produits étant tous deux évalués satisfaisants.

Etat d'exécution

Notation de l'état d'exécution (EE)	Notation de la performance		Résumé des principales conclusions
	Actuelle	Antérieure	
3	3	3	Au 31 mai 2023, le projet est à un taux de décaissement de 91,03% pour le don GAFSP. La mobilisation de la contrepartie nationale est restée à un taux de 54,7%. Ce retard de décaissement des fonds de contrepartie dû à la mise en œuvre de nouvelles mesures de gestion des finances publiques, a été une contrainte pour l'installation des jeunes en groupements. Malgré des retards observés au niveau des travaux d'aménagement de bas-fonds à l'entreprise, le projet s'exécute globalement de manière satisfaisante. A la date de clôture du projet (30 juin 2023), la plupart des cibles du projet seront atteintes voir dépassées. La moyenne des notations des 9 critères de l'EE est juste égale à 3, note comprise entre 2,5 et 3,49, ce qui correspond à une notation globale de l'EE égale à 3 (satisfaisant).

Classification de la performance globale

Statut du projet (PP, PPP or NPPP)	Statut du projet		Résumé des principales conclusions
	Actuel	Antérieur	
Projet non Potentiellement Problématique (PNPP)	Projet non Potentiellement Problématique (PNPP)	Projet non Potentiellement Problématique (PNPP)	Le décaissement du financement GAFSP a dépassé le seuil de 90%. Aucun risque institutionnel, technique ou financier majeur pouvant compromettre l'atteinte des objectifs du projet n'est identifié. Le projet a de bonnes chances d'atteindre son objectif de développement, compte tenu de l'achèvement en 2022 des travaux de réhabilitation des retenues d'eau et périmètres en aval, des travaux d'aménagement HIMO et de la mise à l'échelle des résultats d'intensification agricole obtenus à travers la mise en place des CEP. Les notations de l'objectif de développement et de l'EE sont satisfaisantes (note de 3) et un seul critère de l'EE est insatisfaisant (décaissement de contrepartie), le projet est donc classé comme non potentiellement problématique (PNPP).

Problèmes, risques et mesures soumises à l'examen de la direction

Problèmes affectant l'exécution du projet

(Signaler les principaux obstacles à l'exécution du projet et les mesures soumises à l'attention de la direction). Actions complètes

peuvent être supprimées dans les futur EERs).

Principaux problèmes	Mesures correctives	Responsable	Date limite	Statut (Complet, En progrès, Pas encore initié)
<p>Retard dans l'exécution des travaux Le projet a souffert globalement de retards dans les travaux d'aménagement en raison de la faible capacité financière des entreprises, de réajustements techniques parfois avérés nécessaires, et en 2022 de difficultés d'approvisionnement et au renchérissement des coûts en raison du conflit russo-ukrainien. En fin juin 2023, seul le site de Foulansako (64ha) dans la commune de Karimama risque de ne pas être achevé compte tenu du contexte sécuritaire.</p>	<p>-Des dispositions ont été prises lors de l'exécution pour limiter les retards : suivi rapproché, mise en demeure, réunions avec les entreprises, etc. -Pour le site de Karimama, en lien avec les autorités et producteurs locaux, et compte tenu des conditions d'insécurité dans la zone, le MAEP devra examiner les dispositions possibles pour achever les travaux d'aménagement du périmètre de Foulansako.</p>	<p>UGP MAEP Autorités locales (Karimama)</p>	<p>Fin juin 2023 et troisième trimestre 2023</p>	<p>Mise en œuvre des mesures correctives en cours</p>
<p>Insuffisante mobilisation de la contrepartie Retard dans l'engagement des dossiers du budget national au SIGFIP en raison de la mise en application d'un nouveau système de gestion des finances publiques, ce qui a impacté négativement notamment les activités d'installation des jeunes.</p>	<p>Solliciter l'appui du MEF à travers la Direction Générale du Budget (DGB) pour l'autorisation spéciale d'engagement au SIGFIP des dossiers en instance en (DGB)/MEF pour une allocation adéquate et un décaissement effectif des ressources jusque fin 2023.</p>	<p>MEF</p>	<p>Juin 2023 et second semestre 2023</p>	<p>Mise en œuvre des mesures correctives en cours</p>
<p>Retards dans la mise en exploitation de certains équipements et réalisations Retard dans la mise en exploitation des 3 ESOP de riz et de maïs, dans la mise en service des 74 cages flottantes destinées à l'activité piscicole, et dans l'installation et la mise en service des 10 centres multifonctionnels.</p>	<p>-Faire procéder à l'achèvement des derniers travaux au niveau des 3 ESOP (avec une attention particulière pour l'ESOP de Karimama), et accompagner le démarrage de l'activité de transformation en examinant la possibilité de fournir un fonds de roulement initial. -Activer la mise en service des cages flottantes par la mise à disposition des alevins et aliments poissons, et en assurant l'accompagnement des pisciculteurs. -Assurer l'installation des 10 centres multifonctionnels prévus, en veillant au respect des normes techniques et à la formation des bénéficiaires.</p>	<p>UGP ATDA</p>	<p>Fin juin 2023 et second semestre 2023</p>	<p>Mise en œuvre des mesures correctives en cours</p>

Principaux risques et mesures d'atténuation

(Signaler les principaux risques à l'exécution du projet et les mesures soumises à l'attention de la direction)

Risques	Mesures d'atténuation appliquées ou proposées	Responsable	Date limite
<p>Impact et durabilité limités des réalisations du projet à cause du temps relativement court pour l'accompagnement des bénéficiaires dans l'exploitation des aménagements hydroagricoles et autres infrastructures</p>	<p>-Elaboration d'un document de stratégie de sortie du PAPVIRE-ABC, afin de renforcer les mécanismes de pérennisation et de durabilité de l'ensemble des réalisations du PAPVIRE-ABC, et d'accroître la responsabilisation, la sensibilisation et l'information des parties prenantes.</p>	<p>MAEP UGP ATDA Mairies</p>	<p>30/06/2023 et ensuite continu</p>

-Implication des acteurs locaux, dont les ATDA et les mairies après la clôture du Projet.

Examen par la direction et commentaires

Rapport examiné par	Nom	Date de l'examen	Commentaires
Responsable Pays	Robert MASUMBUKO		
Directeur régional	Joseph RIBEIRO		
Chef de division sectoriel	Eklou ATTIOGBEVI SOMADO		
Directeur sectoriel	Martin FREGENE		

B Rapport sur les résultats et évaluation

Progrès vers la réalisation de l'objectif de développement (but du projet)

Indiquer l'objectif de développement du projet (généralement le but du projet tel qu'énoncé dans le Cadre Logique des Résultats) et évaluer les progrès

L'objectif global du PAPVIRE-ABC est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté des populations.

Rapport sur les effets

indicateurs d'effets (tel que spécifié dans le CLR, au besoin ajouter des lignes)	Valeur de référence 2016	Valeur la plus récente (31/05/2023)	Cible finale (valeur escomptée à l'achèvement du projet)	Progrès vers la réalisation de la cible (% de réalisation)	Compte rendu descriptif	Evaluation
	(a)	(b)	(c)	(b-a/c-a)		
Productivité moyenne du maïs (kg/ha)	1.263,6	3.102	3.100	100,11%	La mise en valeur partielle des sites aménagés, la mise en place des semences de variétés performantes, la formation couplée des producteurs leaders et agents d'encadrement et le suivi-appui-conseils rapproché ont permis d'améliorer les rendements dans la zone d'intervention du projet.	Cible atteinte
Productivité moyenne riz (kg/ha)	3.387	5.140	5.300	91,64%		Pourrait atteindre la cible
Volume de production vivrière commercialisée/an (T)	43.000	87.075	85.000	104,9%	Un système de warrantage est mis en place avec les institutions de microfinance. Ce dispositif est renforcé avec l'exploitation des magasins et l'appui technique des Agences territoriales de développement agricole (ATDA) et de la Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles (PNOPPA).	Le volume de production vivrière a dépassé les attentes. Cible atteinte et même dépassée. Avec la mise en service des derniers aménagements, il est attendu pour 2023, un volume commercialisé encore supérieur et estimé à 92.475 tonnes.
Volume de production maraîchère commercialisée/an (T)	1.000	6.700	15.600	39,0%	La production maraîchère se fait en contre saison.	La production maraîchère attendue avec les derniers aménagements est estimée à 1.300 tonnes

						commercialisées.
Volume de production halieutique commercialisée/an (T)	700	1.480	2.200	52%	Le processus d'acquisition des cages flottantes est achevé. La livraison et l'installation des 74 cages flottantes ont été effectuées	Les retards dans la réhabilitation des retenues, l'installation des cages, et l'acquisition des alevins n'ont pas permis la pratique piscicole à ce jour. Avec les 74 cages flottantes prochainement en service le volume de production halieutique commercialisée fin 2023 est estimé à 2.073 tonnes.
Revenus/an par exploitation vivrière gérée par hommes et les femmes (FCFA)	130.998 (83.853)	211.783 (165.765)	214.000 (176.000)	97,72% (88,89%)	Les niveaux de productivité et de production enregistrés ainsi que le dispositif de mise en marché des producteurs ainsi que le dispositif organisationnel des ATDA ont permis d'améliorer les revenus. La mise en valeur partielle des infrastructures a permis de créer plus de valeur ajoutée aux acteurs.	Pourrait atteindre la cible
Revenus/an par exploitation maraîchère des hommes et femmes (FCFA)	393.141 (ND)	518 000 (340 000)	557 500 (418 000)	75,97% (N/A)		Pourrait atteindre la cible
Revenus/an par ferme piscicole gérée y compris ceux des /femmes (FCFA)	ND (ND)	278.000 (ND)	392.500 (355.000)	70,83% (N/A)	Les travaux de réhabilitation des retenues d'eau sont achevés	Pourrait atteindre la cible fin 2023

Notation des effets

	Le présent rapport	Le rapport précédent	Justification <i>(Une note de 2 ou 1, ainsi que les mesures de recours proposées, doivent être examinées à la section relative aux Questions, risques et mesures soumises à l'examen de la direction)</i>
Notation des effets du projet	3	3	Malgré les nombreuses contraintes ayant perturbé sa mise en œuvre dès son démarrage, le projet est sur la bonne voie pour atteindre ses cibles relatives aux effets du projet. Les travaux de réhabilitation des retenues d'eau et de périmètres en aval et ceux des aménagements de bas-fonds suivant l'approche HIMO sont achevés. Le projet a aussi accompagné les bénéficiaires à pleinement tirer parti des investissements, à travers notamment l'exploitation optimale des retenues d'eau et des périmètres en aval, le warrantage, les commandes et ventes groupées ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat agricole. Cet accompagnement des bénéficiaires continuera même à la fin du projet par le biais de suivi des ATDA et les partenaires impliqués dans le projet depuis le démarrage. Les effets attendus du projet, en matière d'amélioration de la production et des revenus dans les filières promues, tant vivrières (riz et maïs) que maraîchères (tomate, gombo, oignon), sont réels avec des niveaux souvent proches de cibles visées. L'évolution tendancièrre des productions par année laisse présager encore à court terme un accroissement des productions, en rapport aussi avec la mise en valeur progressive des aménagements récemment achevés, l'exploitation effective des 3 ESOP de riz et maïs, et la mise en service à venir des 10 centres multifonctionnels.

Rapport sur les produits

indicateurs de produits (tel que spécifié dans le CLR, au besoin ajouter des lignes)	Valeur la plus récente (31/05/2023)	Cible annuelle (valeur cumulée escomptée à la fin d'année sur laquelle porte le rapport)	Cible finale (valeur cumulée escomptée à l'achèvement)	Progrès vers la réalisation de la cible annuelle (% réalisé)	Progrès vers la réalisation de la cible finale du projet (% de réalisation)	Evaluation
--	-------------------------------------	--	--	--	---	------------

<i>indicateurs de produits (tel que spécifié dans le CLR, au besoin ajouter des lignes)</i>	<i>Valeur la plus récente (31/05/2023)</i>	<i>Cible annuelle (valeur cumulée escomptée à la fin d'année sur laquelle porte le rapport)</i>	<i>Cible finale (valeur cumulée escomptée à l'achèvement)</i>	<i>Progrès vers la réalisation de la cible annuelle (% réalisé)</i>	<i>Progrès vers la réalisation de la cible finale du projet (% de réalisation)</i>	<i>Evaluation</i>
Nombre de barrages agro-pastoraux réhabilités/ Volume d'eau constitué	7/ND	7/600000m3	7/>600000m3	100%/ND	100%/ND	Les travaux de réhabilitation des retenues d'eau et d'aménagement à leur aval sont achevés. Les réceptions provisoires ont été faites. Cible atteinte. Les volumes des retenues restent à estimer.
Nouvelles superficies aménagées en irrigation, bas-fonds et plaines (ha)	1.585	1.869	1.869	84,8%	84,8%	Pourrait se rapprocher de la cible avec l'achèvement des travaux d'aménagement en entreprise à Karimama en juin 2023. Les travaux d'aménagement HIMO sont achevés pour les ATDA et entreprises locales sur 888ha.
Nouvelles superficies aménagées et sécurisées attribuées aux femmes (ha)	400	455	455	87,91%	87,91%	Pourrait atteindre la cible
Superficie protégées par les méthodes de GIFS, GDT, GIRE, etc. (ha)	1.303	1.303	350	100%	372%	Cible largement dépassée
Nombre de Plans Fonciers Ruraux (PFR) certifiés	NA	NA	20	NA	NA	Activité annulée en raison du changement de politique au niveau national
Couloirs de transhumance balisée (km)	NA	NA	100	NA	NA	Activité annulée en raison du changement de politique au niveau national
Routes rurales réhabilitation complète/Routes rurales amé. Point critique (km)	68	60	60	113,3%	113,3%	Cible dépassée
Nombre de magasins construits pour les opérateurs (trices) : H/F	9	9	9	100%	100%	Révision des objectifs cibles de 40 magasins de 100 tonnes prévus initialement à 09 magasins de 1000 tonnes. Cible atteinte
Nombre de marchés ruraux construits pour les Opérateurs (trices)	NA	NA	20	NA	NA	Activité annulée au regard du retard de passation des marchés et de l'insuffisance des ressources
Nombre de Centres multifonctionnels avec unités de transformation	0	10	16	0%	0%	Activité financée sur budget national. Le processus de sélection des entreprises pour la réalisation des travaux est en cours. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2023.
Nombre de forages modernes pour adduction d'eau potable	NA	NA	20	NA	NA	Activité annulée (non budgétisée)
Nombre de cages flottantes de 180 m3 installées pour les GIE	74	74	74	100%	100%	Les missions de la Direction des Pêches ont permis de Réviser l'effectif et le volume des cages flottantes à installer en tenant compte des capacités réelles des retenues d'eau. Donc les objectifs cibles de 84 ont été révisés à 74 cages flottantes. La livraison est faite. Les cages flottantes ont été installées au niveau des retenues d'eau.
Superficies mises en valeur avec de nouvelles technologies pour H/F (ha)	36.434 (15.054)	30.000 (12 000)	30.000 (12 000)	121% (125%)	121% (125%)	Cible atteinte

<i>indicateurs de produits (tel que spécifié dans le CLR, au besoin ajouter des lignes)</i>	<i>Valeur la plus récente (31/05/2023)</i>	<i>Cible annuelle (valeur cumulée escomptée à la fin d'année sur laquelle porte le rapport)</i>	<i>Cible finale (valeur cumulée escomptée à l'achèvement)</i>	<i>Progrès vers la réalisation de la cible annuelle (% réalisé)</i>	<i>Progrès vers la réalisation de la cible finale du projet (% de réalisation)</i>	<i>Evaluation</i>
Membre des groupes de contact formés dans les Champs Ecole Paysan (CEP) et Unités de démonstration (UD) sur les innovations technologiques : H	3445 (1179)	3510 (1053)	3510 (1053)	98,15% (111,96%)	98,15% (111,96%)	Pourrait dépasser la cible. Cible atteinte pour les femmes
Nombre de magasins d'intrants agricoles construits gérés par H/F	9	9	9	100%	100%	Révision des objectifs cibles de 27 magasins de 100 tonnes à 09 magasins de 500 tonnes. Cible atteinte.
Personnes-jours de formation aux Ateliers de revues technologiques	18.144 (6.759)	18.900 (7.560)	18.900 (7.560)	96% (89,40%)	96% (89,40%)	Pourrait atteindre la cible
Nombre de paysans (es) formés in fine aux technologies résilientes	29.500 (12.935)	25.500 (7.650)	25.500 (7.650)	115,7% (169%)	115,7% (169%)	Cible atteinte
Nombre de producteurs de semences améliorées assistés	261 (40)	261 (40)	180 (40)	115,7% (169%)	145% (100%)	Cible atteinte
Systèmes d'alertes précoces (SAP) décentralisés fonctionnels	NA	3	3	NA	NA	Etude sur la mise en place de SAP communautaire réalisée. Cependant le budget initial du projet n'avait pas prévu le déploiement de SAP. Activité abandonnée.
Membres de Comités gestion des périmètres et infrastructures formés	3.668	3.668	1.350	100%	272%	Cible largement dépassée. 135 comités concernés.
Nombre d'Organisations Paysannes (OP) appuyées et fonctionnelles	758	700	700	108,3%	108,3%	Cible atteinte
Membres des OP encadrés et assistés	20.123 (5.386)	28.000 (11.200)	28.000 (11.200)	71,9% (48,09%)	71,9% (48,09%)	Pourrait atteindre la cible.
Nombre de conventions collectives de transhumance mises en place	NA	NA	6	NA	NA	Activité annulée en raison du changement de politique au niveau national
Nombre de jeunes entrepreneurs formés dans les centres d'incubation	473 (158)	400 (150)	400 (150)	118,25% (105,33%)	118,25% (105,33%)	Cible atteinte.
Personnes-jours de formation en transformation, commercialisation et pertes après récolte H/F	2.605 (1.144)	2.605 (1.144)	1.500 (600)	100% (100%)	173,67% (191%)	Cible largement dépassée
Personnes-jour de formation Techniciens spécialisés, conseillers agricoles H/F	810 (270)	810 (270)	640 (256)	100% (100%)	127% (105%)	Cible atteinte
Personnes-jours de formation par système de visite dans les CEP et UD H/F	68.964 (14.495)	68.964 (14.495)	63.180 (18.954)	100% (100%)	109% (76%)	Cible atteinte
Nombre d'équipements post-récolte destinés aux OP, GIE Féminines : 1 kit de riz (2 batteuse-vanneuse, 1 décortiqueuse, 1 calibreuse de riz décortiqué et 2 sertisseuses), 1 kit maïs (2 égreneuses, 2 calibreurs et 1 moulin) : F	150	150	130	100%	115%	Cible atteinte
Nombre d'OP et GIE féminines pour la transformation renforcés H/F	50	50	30	167%	167%	Cible atteinte
Nombre d'ESOP constituées et renforcées dont membres H/F	2 ESOP (1.164 membres dont 380 femmes)	3 ESOP (6.000 membres dont 2.880 F)	3 ESOP (6.000 membres dont 2.880 F)	67%	67% (19,4%)	Processus d'enregistrement sous forme de SARL en cours. Les ESOP de Ouessè (maïserie) et de N'Dali (mini rizerie) sont complètement achevées et équipées. Celle de Karimama (mini rizerie) est en voie d'achèvement.
Fonds compétitif d'appui aux initiatives innovantes des jeunes et des femmes ('000 \$US) :H/F	NA	NA	358	NA	NA	Activité annulée et réallocation des ressources en faveur de l'installation des jeunes

<i>indicateurs de produits (tel que spécifié dans le CLR, au besoin ajouter des lignes)</i>	<i>Valeur la plus récente (31/05/2023)</i>	<i>Cible annuelle (valeur cumulée escomptée à la fin d'année sur laquelle porte le rapport)</i>	<i>Cible finale (valeur cumulée escomptée à l'achèvement)</i>	<i>Progrès vers la réalisation de la cible annuelle (% réalisé)</i>	<i>Progrès vers la réalisation de la cible finale du projet (% de réalisation)</i>	<i>Evaluation</i>
Ressources IMF mobilisées pour le financement rural ('000 \$US) :H/F	700	1.000	1.000	70%	70%	Révision des objectifs à la baisse de 2.283.000 USD à 1.000.000 USD. Pourrait atteindre la cible.
Nombre de personnes directement sensibilisées sur la nutrition H/F	16.205 (12.392)	10.000 (8.000)	10.000 (8.000)	162,05% (154,9%)	162,05% (154,9%)	Cible atteinte
Nombre de Femmes formées en allaitement maternelle et nutrition (F)	160	160	150	100%	107%	Cible atteinte
Nombre de techniciens formés en suivi-évaluation et ateliers divers : H/F	200	200	150	100%	133%	Cible atteinte
Personnes-Jours de formation diverses	360 (144)	410 (194)	360 (164)	88% (74%)	100% (88%)	Cible atteinte
Nombre de programme de travail et budget (PTBA) produits et exécutés	7	6	5	116,67%	140%	Cible atteinte
Nombre de rapports trimestriels approuvés	27	27	20	100%	135%	Cible atteinte
Nombre de rapports d'audit annuel approuvés	6	6	5	100%	120%	Cible atteinte
Nombre de PPM produits et mis à jour	7	6	5	116,7%	140%	Cible atteinte
Taux de décaissement	91,03	95	100	95,8%	91,03%	Pourrait atteindre 97% au 30 juin 2023
Nombre de réunions de comité de pilotage tenues	12	12	10	100%	120%	cible largement dépassé
Nombre de missions de supervisions effectuées par la Banque	13	13	10	100%	130%	Cible atteinte et dépassée

Notation des produits

Notation des produits du projet	Le présent rapport	Le rapport précédent	Justification <i>(Une note de 2 ou 1, ainsi que les mesures de recours proposées, doivent être examinées à la section relative aux Questions, risques et mesures soumises à l'examen de la direction)</i>
	3	3	Après la révision de quelques cibles et l'annulation de certaines activités non essentielles suite à la revue à mi-parcours, le projet a atteint ou est en voie d'atteindre la plupart de ses cibles, avec un taux d'exécution de l'ordre de 95% pour chacune des composantes opérationnelles (A et B). Les cibles révisées concernent les magasins pour lesquels la préférence des bénéficiaires a porté sur les magasins de 500 tonnes et 1000 tonnes au lieu des magasins de 50 tonnes et les pistes rurales pour lesquelles il a été omis de budgétiser le coût de la réhabilitation complète de 58 km, à la conception du projet. Les activités annulées concernent les forages qui n'ont pas été pris en compte dans le budget du projet à la conception, les plans fonciers ruraux et les couloirs de transhumance suite aux nouvelles réformes nationales en la matière et à la lenteur du processus de passation des marchés. Les hangars de marchés ont été annulés en raison du retard observé dans le processus de passation des marchés.

Development objective (DO) rating

Notation de l'objectif de développement	Le présent rapport	Le rapport précédent	Justification <i>(Une note de 2 ou 1, ainsi que les mesures de recours proposées, doivent être examinées à la section relative aux Questions, risques et mesures soumises à l'examen de la direction)</i>
	3	3	La note des effets est 3 et celle des produits est 3. L'objectif de développement du projet reste pertinent et le projet avance progressivement vers sa réalisation. Le

projet a amélioré la productivité sur plus de 36.434 ha (soit 121% de la cible), avec une augmentation significative des rendements. Les travaux de réhabilitation de retenues d'eau et les aménagements suivant l'approche HIMO sont achevés et en cours d'exploitation. L'achèvement des travaux d'aménagement en entreprise et l'exploitation de tous les sites et des infrastructures permettra à terme de consolider ces acquis et impacter significativement sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans la zone d'intervention du projet.

Effets ou produits imprévus ou additionnels (optionnel)

Indicateur (si nécessaire, ajouter d'autres lignes)	Valeur de référence	Cible finale	Valeur la plus récente
Néant			

C Rapport sur l'état d'exécution des projets et évaluation

Respect des clauses

Critères	Nombre/ % des conditions remplies	Notation		Justification <i>Accompagnée d'explications concernant (a) les notes de 2 ou 1 et (b) les notes inférieures que dans le précédent rapport</i>
		Le présent rapport	Le rapport précédent	
Respect des clauses du projet <i>(Rapport complet sur l'observation des clauses à communiquer à l'Annexe 2)</i>	100%	4	4	Les conditions préalables à l'entrée en vigueur et au premier décaissement ont été réalisées le 16 novembre 2015 et le 13 mai 2016, respectivement.
Respect des clauses de sauvegarde environnementale et sociale <i>(Rapport complet sur le respect des dispositifs de sauvegarde fournis à l'Annexe 3)</i>	90%	3	4	Les PGES sont validés avec l'ensemble des acteurs. Les mesures préconisées sont en train d'être mises en œuvre. L'ABE, en lien avec la Cellule Genre et Environnement du MAEP (CGE/DPAF/MAEP), a la responsabilité du contrôle de conformité de l'exécution des mesures environnementales et sociales par rapport aux dispositions du PGES et de la réglementation nationale. A ce jour, 16 EIES et 16 PGES ont été élaborés par des consultants et validés par l'ABE, donnant lieu à la délivrance de 16 Certificats de conformité environnementale. Le rapport de suivi environnemental à mi-parcours et l'audit environnemental 2020 sont disponibles. Un mécanisme de gestion des plaintes actualisé est disponible. Les rapports trimestriels de suivi environnemental sont régulièrement élaborés. Les audits environnemental et social 2020 et 2021 ont été réalisés, et jugés acceptables par la Banque. Les audits environnementaux de 2022 et 2023 sont en cours d'être finalisés.
Respect des clauses relatives à l'audit	95%	3	4	Les missions d'audit externes du projet sont réalisées annuellement. Les rapports d'audit du projet 2016 à 2021 ont été examinés et jugés acceptables par la Banque. L'audit 2021 n'a été validé qu'en décembre 2022 après prise en compte de recommandations formulées par la BAD. Pour l'audit de l'exercice 2022, l'ouverture des offres financières en vue de l'attribution du marché est intervenue le 05 mai 2023. Si les procédures d'attribution ne s'y opposent pas, l'audit pourrait démarrer vers la mi-juin 2023, afin de soumettre à la BAD les rapports certifiés courant juillet 2023, soit avec un léger retard par rapport à l'échéance requise. L'audit de clôture 2023 sera organisé au second semestre 2023, durant la période de grâce.

Systèmes et procédures du projet

Critères	Notation		Justification <i>Accompagnée d'explications concernant (a) les notes de 2 ou 1 et (b) les notes inférieures que dans le précédent rapport</i>
	Le présent rapport	Le rapport précédent	
Acquisition des biens et services	3	3	Les plans de passation de marchés, les DAO et autres documents sont régulièrement approuvés après examen par la BAD avec des observations mineures. Depuis le démarrage du projet, 134 marchés ont été conclus, concernant l'acquisition de biens (44 marchés), de travaux (28 marchés) et de services de consultants (62 marchés), pour un montant total de plus de 11,79 milliards de FCFA. Le processus d'acquisition a été globalement confronté à des lourdeurs et retards, notamment pour ce qui concerne les acquisitions sur ressources de contrepartie.
Gestion financière	3	3	Les documents de décaissement sont jugés acceptables par la Banque et soumis par le projet et examinés par la Banque avec des retards ou des défauts mineurs. Les règles et règlements de la Banque sont habituellement respectés. Les défaillances mineures dans le système de gestion financière sont en cours de correction. Les capacités de l'unité gestion financière sont satisfaisantes et ne nécessitent qu'un soutien modéré de la part de la Banque. Sur la base du respect des différentes échéances contractuelles des livrables, la performance de la gestion financière du projet dans son ensemble est considérée comme modérément satisfaisante.
Suivi et évaluation	3	3	Les rapports trimestriels sur l'état d'exécution sont soumis dans les délais prescrits et l'analyse de la performance du projet est de qualité acceptable. Il est noté une amélioration quant à la remontée des informations relatives aux problèmes et difficultés rencontrées. Des dispositions adéquates ont été prises pour la mesure des effets (productions, revenus, etc.). Les capacités de l'unité de suivi et évaluation sont satisfaisantes et ne nécessitent qu'un soutien modéré de la part de la Banque.

Exécution et financement des projets

Critères	Montant total approuvé (en USD) (a)	Montant cumulé à ce jour (en USD) (b)	Montant cumulé au début de l'année (en USD) (c)	Projection annuelle (Montant cumulé escompté à la fin de l'année) (en USD) (d)	Progrès vers la réalisation de la projection annuelle (% réalisé) (b)/(d)	Progrès vers la réalisation de la projection totale (% de réalisation)	Notation	
							Le présent rapport	Le rapport précédent
Décaissements <i>(Financements approuvés par la Banque)</i>	24 000 000	21 846 539	19 201 813	24 000 000	91,03%	91,03%	3	3
Engagements budgétaires <i>(Financements approuvés par la Banque)</i>	24 000 000	23 371 000	23 371 000	24 000 000	97,4%	97,4%	3	4
Décaissements des fonds de contrepartie	2 713 100	1 483 293	1 483 293	2 000 000	74,16	54,67%	2	2

Critères	Justification <i>(Une note de 2 ou 1, ainsi que les mesures de recours proposées, doivent être examinées à la section relative aux Questions, risques et mesures soumises à l'examen de la direction)</i>
Décaissements <i>(Uniquement les financements approuvés par la Banque)</i>	Note 3 : Le Don GAFSP a enregistré une augmentation de son taux de décaissement qui atteint désormais 91,03% en début juin 2023. Cet accroissement s'explique par l'accélération constatée au niveau des derniers chantiers de travaux depuis la mission de novembre 2022. Le seuil de taux de décaissement de 97% pourrait être atteint d'ici fin juin 2023 au regard des engagements et activités résiduelles en cours.
Engagements budgétaires <i>(Uniquement les financements approuvés par la Banque)</i>	Note 3 : Le niveau des engagements du projet s'est beaucoup amélioré et est estimé supérieur à 95%, d'après les données tirées du système SAP. Le niveau final d'engagement du budget devrait avoisiner les 97-98% à la date limite du dernier décaissement (30 juin 2023).
Décaissements des fonds de contrepartie	Note 2 : La mobilisation de la contrepartie nationale ne s'est guère améliorée en 2022 en raison de mise en vigueur des nouvelles procédures de gestion des finances publiques. Elle se situe à un taux de 54,7%, mais pourrait s'améliorer au cours du dernier semestre 2023.
Décaissements des fonds de Co-Financement	NA

Notation globale de l'état d'exécution (EE)

Notation de l'EE	Le présent rapport	Le rapport précédent	Justification <i>(Une note de 2 ou 1, ainsi que les mesures de recours proposées, doivent être examinées à la section relative aux Questions, risques et mesures soumises à l'examen de la direction)</i>
	3	3	<p>SATISFAISANT : la moyenne des notations des critères de l'EE (3) est juste comprise entre 2,5 et 3,49.</p> <p>Le PAPVIRE-ABC a pu clôturer pratiquement l'ensemble des travaux prévus, à l'exception de deux aménagements dans la commune de Karimama, du fait de l'insécurité dans la zone depuis début 2023. Le taux d'exécution de la composante A est évalué à 95%, traduit en termes de produits par : 7 barrages réhabilités, 1 mare aménagée, 304 ha de bas-fonds aménagés à l'entreprise, 888 ha de bas-fonds aménagés en HIMO, 68 km de pistes réhabilitées, 9 magasins de 500t et 9 magasins de 1000t construits. Pour toutes ces infrastructures, des comités de gestion ont été mis en place et formés. Le taux d'exécution de la composante B consacrée au développement des chaînes de valeur s'établit également à 95%. On notera les bons résultats en matière de diffusion de paquets technologiques pour améliorer la productivité à travers l'installation des unités de démonstration (UD) et des champs écoles paysans (CEP), de mise en conformité des coopératives, de renforcement des capacités sur la production de semences améliorées et les technologies résilientes, et d'appui à la transformation des produits agricoles. Un effort reste à porter pour le volet piscicole, pour la mise en service des équipements remis aux groupements féminins, ainsi que pour le démarrage effectif des activités des 3 ESOP. Le PAPVIRE-ABC a permis un accroissement significatif des rendements (de 3,4 à 5,2t/ha pour le riz, et de 1,3 à 3,1t/ha pour le maïs) et des productions (+44.000 tonnes de productions vivrières commercialisées), et a touché directement plus de 55.000 bénéficiaires.</p>

Enseignements tirés au cours de la mise en œuvre

Questions clés	Principaux enseignements tirés	Public cible
1- Retards dans le démarrage des activités des projets et longueurs des processus d'acquisition	1- Un problème récurrent concerne les retards au démarrage des projets liés notamment aux délais de satisfaction des conditions associées au financement, à l'absence de personnel dédié avant la mise en place souvent tardive des organes d'exécution, et à la non-disponibilité des études et dossiers d'acquisition. La préparation des projets devrait prendre en charge ces différentes questions, dans le cadre d'une planification plus rigoureuse assortie de ressources associées (possibilité de recourir au PPF pour les ressources FAD, préfinancement par les gouvernements, recours aux AAA, valorisation d'études existantes, etc.). L'autre défi pour les projets agricoles notamment, concerne les délais pris pour la conduite des nombreuses acquisitions. Cette question récurrente appelle des réponses variables suivant les situations, parmi les voies possibles à explorer nous citerons : recours aux AAA, recours à un MOD	Banque Gouvernement

	expérimenté doté d'une autonomie, recours plus fréquent aux revues à posteriori sur la base de seuils révisables, renforcement des capacités des UGP, recours à l'assistance technique pour la confection de dossiers spécifiques, strict respect des délais de traitement fixés au niveau de chacune des parties, autonomisation accrue des UGP, etc.	
2- Faiblesse de certaines entreprises en charge des travaux	2- La faible capacité des certaines entreprises locales et nationales chargées des travaux, constitue une contrainte pour la mise en œuvre efficiente des projets d'aménagement et d'infrastructures en milieu rural, où les contraintes liées à l'accès aux sites et à la saison des pluies peuvent être importantes. Les dossiers d'appel d'offres se doivent d'intégrer cette dimension, par des allotissements et spécifications techniques appropriés. Une sélection et un suivi rigoureux des entreprises sont également indispensables, tout comme l'application de mesures coercitives. La présence d'un expert GR au sein de l'UGP est recommandé. A l'échelon national, une réflexion pourrait être conduite pour le renforcement de capacités des PME et aussi sur la constitution d'un fichier des entreprises défaillantes.	Gouvernement Agence d'exécution
3- Nécessité d'une approche participative associant les bénéficiaires, les acteurs locaux et la société civile en général	3- L'absence d'implication de toutes les parties prenantes dès l'identification d'un projet (notamment les bénéficiaires connaissant les sites) peut conduire à des erreurs dans la conception des infrastructures, et nuit aussi à l'appropriation des activités mises en œuvre. L'ensemble des acteurs locaux (bénéficiaires, autorités administratives, services décentralisés, etc.) doivent être parfaitement informés, associés aux prises de décision, responsabilisés et impliqués dans la mise en œuvre. La mise en place d'une veille citoyenne contribue aussi à la concertation multi-acteurs et à la résolution des problèmes rencontrés sur le terrain. Toutes ces dispositions intégratrices constituent un gage de la durabilité des investissements consentis.	Gouvernement Banque Agence d'exécution Acteurs locaux Société civile
4- Nécessité d'assurer une mise à disposition des fonds fluide et conforme aux prévisions	4- La mobilisation partielle et/ou tardive des fonds de contrepartie, l'alimentation tardive du fonds de roulement, des délais trop longs pour le paiement des prestataires (dont les petites entreprises) et/ou pour l'octroi des ressources aux partenaires constituent des sources de retards et des facteurs de sous-performance des projets. Il convient pour chacune des parties de veiller au respect des engagements et procédures, et à la mise en place de mécanismes efficients assurant une mise à disposition conforme et diligente des fonds alloués.	Gouvernement Banque Agence d'exécution
5- Importance de pouvoir apprécier les impacts et effets des activités mises en œuvre	5- Les dispositifs de suivi-évaluation des projets ont tendance à mettre davantage l'accent sur la mesure des produits que sur celle des effets. Les mécanismes de mesure des impacts et effets sont encore peu vulgarisés et diffusés, tant au niveau des Etats que de la Banque. Il importe d'apporter une attention particulière à la systématisation de la mesure des effets et impacts au niveau des projets, en s'appuyant notamment sur les partenariats opérationnels avec des fiches de collecte adaptées, et en réalisant des enquêtes ciblées périodiques.	Gouvernement Banque Agence d'exécution